



C-2023-046

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Neuville sur Ain, après convocation légale du 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, David MUGNIER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Aimée BADIER, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Jean-Claude DURUAL, Sylvie EL KHOUTABI, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Béatrice DE VECCHI À Fabienne CHARMETANT, Jean-Michel GIROUX À Alain POIZAT, Christian BATAILLY À David MUGNIER, Aimée BADIER À Thierry DUPUIS, Geneviève GOYFFON À Dominique BOUCHON.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

22 présents dont 20 titulaires et 2 suppléants - 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Rapport d'activité 2022 d'ORGANOM

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 001-200029999-20230921-C_2023_046-DE



C-2023-046

Il convient de délibérer pour prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2022 d'Organom.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la présentation du rapport d'activité 2022 d'Organom qui lui a été faite en cette séance.

Le Président
Thierry DUPUIS



20

RAPPORT ANNUEL

Rapport d'activités et
rapport sur le prix et la qualité
de la gestion des déchets

22

RAPPORT ANNUEL 2022

Ce rapport est établi d'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;*
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.*

Ce rapport a été présenté au comité syndical du 4 juillet 2023 et ensuite transmis à chaque collectivité adhérente.

Sommaire

04 | Temps forts 2022

07 | Édito

09 | Partie 1

Organom, un syndicat ancré au cœur de l'Ain

29 | Partie 2

Indicateurs techniques

39 | Partie 3

Indicateurs économiques et financiers

43 | Perspectives

46 | Tableau de synthèse et lexique

TEMPS FORTS 2022



1



2

1/ Remplacement d'une torchère

2/ Pose de nouveaux drains de captage du biogaz

3/ Changement du biofiltre de l'usine OVADE

4/ Déplacement du compacteur du casier n°4 au casier n°5

5/ Création du quai de déchargement du casier n°5



3



4



5



6/ Réunion d'information en présence de plus de 50 apporteurs

7/ Casier d'enfouissement n°5, exploité à partir de novembre

8/ Travaux dans le bassin n°1 de la lagune

9/ Pose d'une clôture plus sécurisée à la lagune

10/ Démontage du moteur du tube n°2 de l'usine Ovade pour maintenance







RENCONTRES ET ÉCHANGES

Yves Cristin, a pu échanger avec des riverains et des élus lors de la réunion annuelle de l'Observatoire des Odeurs en décembre

Une nouvelle étape à franchir ensemble

Depuis 20 ans, le syndicat accompagne ses collectivités membres et l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en place de stratégies partagées et ambitieuses de traitement mais aussi de prévention et de réduction des déchets.

Pour ce nouveau rapport annuel, j'ai souhaité qu'il soit enrichi et détaillé par rapport aux années précédentes afin que chacun puisse découvrir l'étendue des compétences et des projets du syndicat. Des missions multiples, hétérogènes, évolutives portées par une équipe renforcée et pleinement engagée que je remercie.

Vous le découvrirez, l'année 2022 fut marquée par des travaux d'envergure, comme le renouvellement du biofiltre de l'usine Ovade, la création du casier n°5 mais aussi par la prise de décisions fortes et structurantes pour l'avenir du syndicat.

Les délégués se sont notamment positionnés favorablement sur un plan d'investissement de plus de 13 000 000€ permettant de débiter des travaux de grande ampleur afin d'améliorer encore les conditions d'exploitation mais aussi satisfaire à nos obligations réglementaires.

Ils ont aussi acté le lancement **d'un projet de territoire**, décision très importante qui permettra je l'espère de dessiner et de partager une feuille de route commune pour les années à venir.

En attendant que ces mesures fortes portent leurs fruits, ORGANOM est confronté chaque jour à la réalité de l'arrivée de centaines de tonnes d'ordures ménagères résiduelles qui convergent vers le site de la Tienne.

L'usine Ovade, dans laquelle transitent tous ces tonnages, rempli parfaitement sa mission de tri, méthanisation, compostage. Outil industriel performant de valorisation énergétique et organique, l'usine permet de produire de l'électricité et du compost, mais surtout de réduire de moitié l'enfouissement des 56 500 t. annuelles d'ordures ménagères collectées par les collectivités.

Nous le savions depuis la mise en service de l'usine en 2016, la moitié encore enfouie, doit trouver un exutoire. Depuis 2017, nous tentons de construire un projet complémentaire alliant déchet et énergie et dont l'ensemble du territoire profiterait.

C'est donc bien cette dernière étape, vers un système entièrement cohérent qu'il nous faut franchir. Le projet de chaufferie CSR d'Organom s'inscrit pleinement dans cette trajectoire vertueuse : réduire, réutiliser, trier, recycler et puis enfin valoriser.

Il ne faut désormais plus rien laisser perdre.

Yves CRISTIN,
Président d'ORGANOM

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le



ID : 001-200029999-20230921-C_2023_046-DE



PARTIE 1

ORGANOM, UN SYNDICAT ANCRÉ AU CŒUR DE L'AIN

- 1/ ORGANOM, AU SERVICE DE SON TERRITOIRE**
- 2/ UN SYNDICAT SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT**
- 3/ LA PRÉVENTION, UN SOUTIEN AUX ACTEURS LOCAUX**
- 4/ LA COMMUNICATION, UNE VISIBILITÉ RENFORCÉE**

1/ ORGANOM, UN SYNDICAT AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

1.1 / Une présence forte sur le département de l'Ain

Organom, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés a été créé en 2002.

Il est aujourd'hui composé de 7 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération. Ces 9 établissements de coopération intercommunale (EPCI) représentent 193 communes et 342 023 habitants (population municipale, INSEE, décembre 2021).

Pour cinq d'entre eux (Bassin de Bourg-en-Bresse, Bresse et Saône, La Veyle, Haut-Bugey et la Plaine de l'Ain), une partie de leur territoire est membre d'Organom. L'autre partie appartenant à des syndicats de traitement voisin.

Le syndicat traite 60% des déchets des habitants du département.



9 EPCI MEMBRES



342 023 HABITANTS



193 COMMUNES



1 SITE DE TRAITEMENT
ET D'ENFOUISSEMENT



3 QUAIS DE TRANSFERT

Une mission de service public : le traitement des déchets

Le syndicat a en charge le transfert, le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Pour conduire au mieux cette mission, il dispose d'équipements performants situés au cœur du territoire de ses collectivités de manière à limiter le transport routier :

- le site de la Tienne, d'une superficie totale de 84 hectares, relève du régime d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Il est situé sur la commune de Viriat (01), à proximité de la sortie d'autoroute Bourg-en-Bresse Centre de l'A40 soit à environ 5 km de la ville centre.

Entouré de boisements, le voisinage immédiat est constitué de quelques maisons et d'une zone d'activité (La Cambuse).

- 3 quais de transfert situés au Plantay (site de Vaux), La Boisse et Sainte Julie.

LA CARTE DU TERRITOIRE



1.2 / La démocratie syndicale

> Le comité syndical

Il est composé de 37 délégués titulaires et de 37 suppléants, issus des 9 EPCI membres.

| EPCI | TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|---|---|--|
|  | Guy ANTOINET Patrick BAVOUX Bernard BIENVENU Jonathan GINDRE Patrick BOUVARD Yves CRISTIN Jean-Luc EMIN Mireille MORNAY Thierry PALLEGOIX Bernard PERRET Benjamin RAQUIN Jean-Luc ROUX Jean-Marc THEVENET | Baptiste DAUJAT Michel FONTAINE Isabelle FRANCK Jean-François DEBAT Jacques SALLET Marc BAVOUX Christelle BERARDAN Alexa CORTINOVIS Emmanuelle MERLE Serge GUERIN Patrick LEVET Jordan GIRERD |
|  | Gilbert BOUCHON Hélène BROUSSE Bernard GUERS Elisabeth LAROCHE André MOINGEON Max ORSET Frédéric TOSEL Paul VERNAY | Pascal BONETTI Frédéric BARDOT Béatrice DALMAZ Christian LIMOUSIN Jean PEYSSON Pascal PAIN Antoine MARINO-MORABITO Jean-Marc RIGAUD |
|  | Gérard BRANCHY Audrey CHEVALIER Jean-François JANNET Sonia PERI | Christophe MONIER Martine MOREL-PIRON Philippe PAILLASSON Michel JACQUARD |
|  | Alain AUBOEUF | Laurent COMTET |
|  | Josiane BOUVIER Claude CHARTON Christine FRANCOIS | Marion MELIS Elodie BRELOT Jean-Luc DESVIGNES |
|  | Jean-Philippe FAVROT Philippe GUILLOT-VIGNOT Andrée RACCURT | Laurent SOILEUX Patrick BOUVIER Nathalie MONDY |
|  | Jean-Jacques BESSON Philippe PLENARD | Daniel GRAS Emily UNIA |
|  | Frédéric MONGHAL Antoine BAUTAIN | Jean-Michel BOULME Alain SICARD |
|  | Guy DUPUIT | Jacques PALLOT |

5

comités syndicaux

66

délibérations

Ses compétences :

Le comité syndical élit le Président et les Vice-Présidents. Il délibère notamment sur toutes les décisions budgétaires, les compétences et le périmètre du syndicat, le tableau des emplois....

> Le bureau

Il réunit le Président et 8 Vice-Présidents élus parmi les membres du comité syndical.



Yves Cristin

Président
Maire de Lent

Grand Bourg Agglomération



André MOINGEON

1^{er} Vice-Président
délégué à l'usine OVADE

Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain



Bernard PERRET

2^e Vice-Président
délégué aux finances

Grand Bourg Agglomération



Gérard BRANCHY

3^e Vice-Président
délégué à l'animation des territoires

Communauté de communes
La Dombes



Jean-Luc ROUX

4^e Vice-Président
délégué à l'environnement et aux sites

Grand Bourg Agglomération



Andrée RACCURT

5^e Vice-Présidente
déléguée aux projets

Communauté de communes la
Cotière Montluel 3CM



Josiane BOUVIER

6^e Vice-Présidente
déléguée à la communication

Communauté de communes
Miribel Plateau



Audrey CHEVALIER

7^e Vice-Présidente
*déléguée à la prévention et à la
réduction des déchets*

Communauté de communes
La Dombes



Hélène BROUSSE

8^e Vice-Présidente
*déléguée aux marchés et aux affaires
administratives*

Communauté de commune de la
Plaine de l'Ain

10

bureaux

Ses compétences :

Le bureau examine tous les dossiers avant leur présentation en comité. Sans pouvoir décisionnel, il émet un avis sur les contrats et conventions diverses, les questions concernant le fonctionnement courant, le personnel (création de postes, régime indemnitaire, marchés publics...), la préparation du comité syndical.

1.3 / Les prestataires du syndicat, des partenaires essentiels

Au quotidien, le site de la Tienne accueille des entreprises qui réalisent de nombreux travaux ou prestations de services. Les missions de ces sous-traitants répondent à des besoins ponctuels (gros travaux, chantier d'envergure...), des besoins réglementaires (laboratoires d'analyses extérieurs...) ou encore à des besoins de prestations intellectuelles (graphiste, photographe, traiteur...).

En parallèle, l'usine de valorisation Ovade est exploitée par l'entreprise Paprec Energies.



CHANTIER D'ENVERGURE

Les travaux de terrassement font partis des chantiers importants. Ici commence le casier n°6.

19 000

heures ont été réalisées par des prestataires extérieurs en 2022 soit l'équivalent de

12

agents à temps plein sur une année

140

entreprises ou prestataires ont travaillé pour le syndicat en 2022

20

salariés Paprec Énergies exploitent l'usine OVADE

1.4 / Principales prestations rémunérées à des entreprises



| Activité | Montant HT en € |
|---|--------------------|
| Exploitation de l'usine Ovade | 5 426 622 |
| Transports quais de transfert | 399 857 |
| Transports et valorisation du plâtre et PVC | 144 512 |
| Reprise des déchets amiantés dans les inertes | 119 097 |
| Analyses diverses | 106 409 |
| Prestations de criblage et broyage | 53 659 |
| Couvertures hebdomadaires | 193 590 |
| Entretien des réseaux hydrauliques et ouvrages associés | 143 908 |
| Reprise des réseaux biogaz | 34 800 |
| Gestion des équipements hydrauliques | 65 361 |
| Entretien et réparation du réseau biogaz | 32 588 |
| TOTAL | 6 720 403 € |

1.5 / Principaux marchés en cours en 2022

| Type de prestations | Entreprises | Type de contrat et montant |
|--|---|---|
| Compacteur et maintenance full service (LLD) | POISSON | Marché fournitures et services sur 5 ans pour 676 200€ HT |
| Chariot télescopique et maintenance full service (LOA) | TECMAT SERVICE | Marché fournitures et services sur 5 ans pour 105 023€ HT |
| Pelleteuse et maintenance full service (LOA) | KOMATSU France | Marché fournitures et services sur 5 ans pour 178 590€ HT |
| Transport quai | TPS MAUFFREY | 3 accord-cadre sur 1 an sans min. ni max. reconductible 2 fois |
| Valorisation matière du plâtre | NANTET LOCABENNE | Accord-cadre sur 1 an sans min. ni max., reconductible 3 fois |
| Gestion des déchets non-conformes amiantés | ROGER MARTIN SA | Accord-cadre sur 1 an sans min. ni max., reconductible 3 fois |
| Prélèvements et analyses des effluents aqueux | ABIOLAB ASPOSAN | Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois Mini 200 000€ HT Maxi 1 000 000€ HT sur la durée totale |
| AMO pour la passation d'un MGP pour la chaufferie CSR et l'exploitation de l'usine Ovade | Groupement SAGE ENGINEERING / FINANCE CONSULT | Marché d'études pour 297 325€ HT |
| Fourniture de GNR | MULTI-ATTRIBUTAIRES | Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois Mini 200 000€ HT Maxi 1 000 000 HT sur la durée totale |
| Couvertures hebdomadaires et provisoires | ROGER MARTIN SA | Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois Maxi 600 000€ HT sur la durée totale |
| Création de rampes et quais de dépotage | ROGER MARTIN SA | Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois Maxi 600 000€ HT sur la durée totale |
| Pose de réseaux biogaz | LES | Accord-cadre sur 1 an reconductible 3 fois Maxi 800 000€ HT sur la durée totale |
| LOA Chargeuse et maintenance full service | TECMAT SERVICE | Marché fournitures et services sur 5 ans pour 208 360€ HT |
| Entretien des réseaux humides et des ouvrages associés | BIAJOUX ASSAINISSEMENT | Accord-cadre sur 1 an Minimum 90 000€ HT / an reconductible 2 fois |
| Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux divers sur le site de La Tienne | Groupement ANTEA GROUP / IRH Ingénieur Conseil / OPTI CM / Architecte J LUCAS | Marché de maîtrise d'œuvre sur 5 ans pour 855 230€ HT |

Ce tableau récapitule les principales entreprises sous marché au 31 décembre 2022.
Pour consulter la liste complète, flashez le code ci-contre :



1.6 / Une organisation administrative au service du syndicat et de son développement

En 2022, l'organisation administrative du syndicat a évolué. Suite au départ de la directrice du syndicat en janvier, un directeur général des services a pris ses fonctions au mois d'avril. À l'automne, un nouvel organigramme fonctionnel et des services a été validé par le comité syndical : 5 pôles ont été créés permettant de mettre en avant l'ensemble des compétences et des attributions du syndicat.





une équipe renforcée et engagée

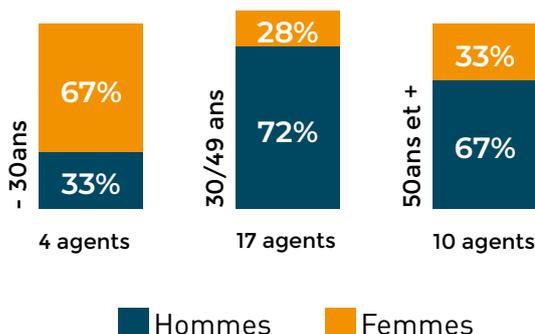
Effectifs au 31 décembre 2022

31 agents

Dix recrutements ont été réalisés en 2022 :

- 4 renouvellements de poste (directeur général des services, chargé de communication, chargé de la maintenance et agent de contrôle)
- 2 créations (chargé de projet et assistante commande publique)
- 1 alternant environnement
- 3 vacataires pour réaliser les visites du site (aide ponctuelle donc non comptabilisée dans le nombre total d'agents et dans la suite des statistiques)

Pyramide des âges



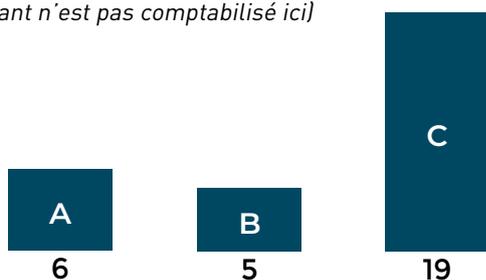
Caractéristiques des agents

- Répartition par sexe



- Répartition par catégorie

(l'alternant n'est pas comptabilisé ici)



Chiffres complémentaires



- Répartition par filière et par statut

| Filières | Titulaires | Contractuels |
|----------------|------------|--------------|
| Administrative | 7 | 1 |
| Technique | 15 | 8 |
| Total | 22 | 9 |

Le bilan social est porté par le pôle administratif, finances et ressources humaines. Il est composé de 6 agents.

Anticiper les besoins en terme de compétences, assurer le suivi administratif (paies, courriers...), l'accueil, la comptabilité, les marchés publics, les instances ...ce pôle est un pôle ressource au service des besoins évolutifs du syndicat.

2/ UN SYNDICAT SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le pôle qualité sécurité et environnement est chargé de contrôler et d'adapter les méthodes et les outils pour garantir l'amélioration continue des processus, la sécurité, la prévention des risques et la préservation de l'environnement. Il est composé d'une responsable, de deux agents de contrôle et d'un alternant environnement qui a rejoint le syndicat à l'automne 2022.

2.1/ Qualité, sécurité, environnement : trois axes prioritaires

La sécurité environnementale figure parmi les engagements majeurs du syndicat. C'est pourquoi le contrôle des émissions odorantes, comme celui des effluents industriels des installations, fait l'objet d'une vigilance importante. Le syndicat renforce également ses moyens pour limiter les impacts de son activité sur l'environnement.

Une nouvelle politique qualité

En 2022, élaboration et mise en œuvre d'une nouvelle politique qualité pour prendre en compte la nouvelle réglementation sur les ISDnD plus restrictive sur le contenu des déchets qui peuvent y être déposés.

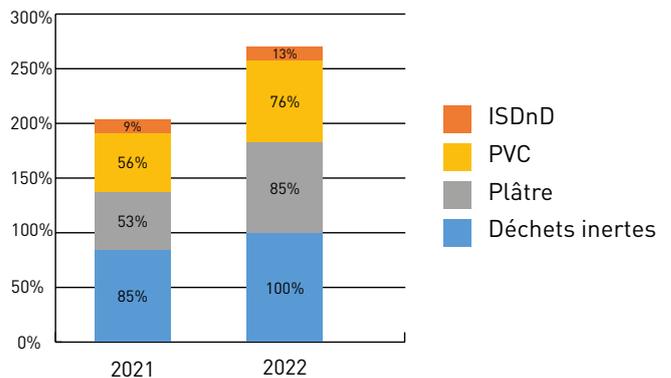
Une réunion d'information a été organisée à l'automne en présence de plus de 50 apporteurs réguliers de déchets (privé ou public).

Pour consulter le règlement complet, flashez le code :



Des déchets toujours mieux contrôlés

Grâce aux deux agents dédiés, le taux de contrôle de la qualité des déchets est en progression sur l'ensemble des installations comme le montre le graphique ci-dessous.



Fin 2022, des caméras ont été installées sur le site (poste d'accueil et sur le quai de déchargement). Elles permettent désormais de vérifier en temps réel et à posteriori le contenu de bennes. **L'objectif pour 2023 est de contrôler l'intégralité des chargements entrants sur le site.**

OBJECTIF : ISO 14 001

La certification ISO 14 001 est une démarche globale d'organisation interne fondée sur un système de management environnemental. En 2023 le syndicat, accompagné par le cabinet DINA, s'est engagé dans une profonde analyse des pratiques dans l'objectif d'obtenir à nouveau la certification ISO 14 001 pour le site de la Tienne. Un important travail d'état des lieux et de concertation avec les services a été réalisé.

Ce travail a déjà permis de dégager les objectifs du syndicat qui sont au nombre de 5 : la transparence / l'exemplarité / la gestion et le contrôle / l'adaptation / la sécurité

L'audit de certification est programmé dans le courant de l'année 2024.

Ce projet d'envergure pour le syndicat et pour le site permettra de répondre aux défis et enjeux de demain.



ANALYSE DES LIXIVIATS A LA LAGUNE
Quotidiennement, des analyses sont réalisées afin de contrôler le ph, la température et la conductivité.

Des analyses quotidiennes

De nombreux contrôles réguliers dans le cadre de la politique environnementale sont effectués. Ils concernent les lixiviats, les eaux pluviales, souterraines, celles du Jugnon, les mesures de poussières à l'ISDI, de bruit... Ces analyses sont réalisées régulièrement en interne et par des laboratoires extérieurs indépendants.



PRÉLÈVEMENTS DE POUSSIÈRE ET DE GAZ
Ces prélèvements, effectués par une société indépendante, ont permis d'analyser la qualité du gaz et des poussières présentes sur le site.

Des résultats d'analyse satisfaisants

Les résultats montrent que le biogaz du site contient 37% de méthane, un résultat correct permettant de faire tourner les 2 moteurs de valorisation presque à pleine charge.

Concernant les retombées de poussières, trois jauges ont été installées : une au nord, une au sud et une autre très éloignée du site. Ces mesures ont montré que les poussières (produites notamment lors des déchargements de déchets inertes) ne sont pas transportées au-delà des limites du site.



Des plans de prévention indispensables pour assurer la sécurité de tous

Le plan de prévention est un document obligatoire mis en place par le pôle QSE lorsqu'une entreprise vient réaliser des travaux dangereux sur le site. Il concerne les travaux, interventions et les prestations de services.

Cet outil vise à identifier et prévenir, par une coordination générale, les risques liés à l'interférence entre les activités.

En pratique, au delà des aspects administratifs, ce document présente les consignes de sécurité, décrit les travaux à réaliser, les risques potentiels, les nuisances, les mesures de prévention à mettre en place...

Il est signé par le responsable de l'entreprise, la responsable qualité et le coordinateur des travaux au sein du syndicat.



2.2 / Protection de l'environnement : le syndicat agit et s'engage

Depuis 2011 et l'autorisation d'extension du site de la Tienne, **Organom met en place des mesures compensatoires, appelées aussi compensations écologiques**, afin de pallier aux effets de l'exploitation sur l'environnement et la biodiversité. Ce suivi devra être effectif jusqu'à 5 ans après la fermeture du site.



LA FÊTE À LA GRENOUILLE !

Avec l'appui de France Nature Environnement, plus de 200 pontes de grenouille agile présentes dans un des bassins d'eaux pluviales ont été sauvées...

Amphibiens, reptiles, insectes saproxylophages*, chauves-souris, oiseaux et papillons (bacchante) sont **les 6 espèces** pour lesquelles des actions de compensation existent.

Ce plan de compensation a été approuvé par les services de l'État. Il indique les mesures qui peuvent être prises directement sur le site de la Tienne ou plus largement sur le territoire d'Organom.

Deux agents en interne, en lien avec l'Office National des Forêts, l'association France Nature Environnement ou encore le cabinet spécialisé Biotope, assurent un suivi régulier des différentes actions afin d'en mesurer l'efficacité et si besoin les adapter.



...et redéposées dans une des mares construites sur le site de la Tienne. Cette opération a aussi permis de sauver 2 larves de salamandres tachetées, 3 larves d'anisoptères, 2 tritons palmés, 1 triton alpestre, 7 grenouilles agiles et 2 vertes.

| | |
|--|---|
| 10 mares créées sur le site | 60 mares entretenues dans les forêts de Seillon et de la Rena |
| 28 hectares reboisés en lien avec l'ONF | 15 ilots de sénescence* créés |
| 32 kms de lisière forestière entretenus dans la Rena | 20 000 € consacrés chaque année |

Lexique :

* Insectes saproxylophages : organismes qui ne consomment que le bois mort en décomposition.

* Ilôts de sénescence : surface forestière dans laquelle on renonce à toute intervention de l'homme pendant 30 ans. Les arbres peuvent ainsi y accomplir leur cycle de vie naturel entier, jusqu'à leur décrépitude et leur décomposition.



2.3 / L'Observatoire des Odeurs : l'instance dédiée aux riverains du site

L'Observatoire des Odeurs de La Tienne a été mis en place en juillet 2010. **Il regroupe aujourd'hui une dizaine de riverains et fonctionne sur la base d'une relation de partenariat et de transparence.**



RENTRE DU 1^{ER} DECEMBRE
 Une trentaine de participants (riverains et élus du conseil municipal de Viriat, de Saint-Etienne du Bois et de Jasseron) ont participé à la réunion.

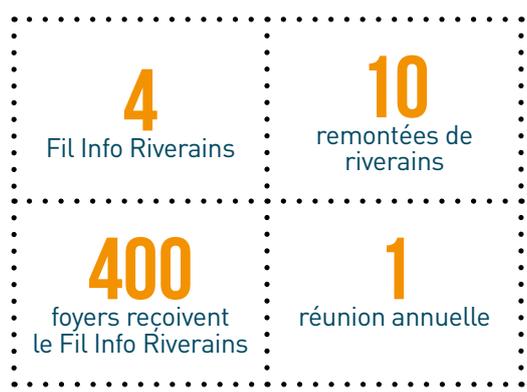
En 2022, le nombre de signalements a chuté de 90%. 10 remontées de riverains ont été comptabilisées contre 105 en 2021.

Cette amélioration est notamment dû au changement du biofiltre de traitement de l'air de l'usine Ovade et au renforcement du captage du biogaz dans les casiers, limitant ainsi fortement les désagréments.

Le syndicat a également fait le choix **d'élargir la communication à destination des riverains.**

Des mails d'informations sont envoyés dès lors que des travaux pouvant générer des désagréments sont programmés et depuis l'automne 2022, **le Fil Infos Riverains**, la publication distribuée dans les boites aux lettres **est déposée dans 400 foyers** (contre 150 auparavant).

Une réunion annuelle de l'Observatoire a également eu lieu le 1^{er} décembre 2022.



3/ LA PRÉVENTION DES DÉCHETS, UN SOUTIEN AUX ACTEURS LOCAUX

Le syndicat développe depuis 2009 la prévention des déchets à travers des actions visant à réduire les quantités de déchets et leur nocivité. Au sein du pôle relations extérieures un agent est chargé de faire le lien sur cette thématique avec les adhérents mais aussi d'accompagner les entreprises et les acteurs du territoire.

3.1 / Un accompagnement des collectivités membres

En 2022, un appel à candidature a été lancé auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à financer des projets.

L'ambition de cette démarche était de mobiliser les 9 intercommunalités en vue de renforcer les actions locales et de maintenir le lien avec les services déchets.

L'appel à candidature a porté sur les thématiques suivantes :

- déploiement du réemploi
- diagnostic et accompagnement des cantines sur le gaspillage alimentaire
- prévention et tri des déchets hors-foyer : achat de vaisselle réutilisable, support de tri, communication....

Cinq dossiers ont été confirmés pour un montant global de 27 000 versés.

3.3 / Étude sur la valorisation des encombrants : résultats

En 2021, Organom a missionné le bureau d'étude Indiggo pour étudier les opportunités et les solutions potentielles pour réduire et valoriser les encombrants collectés en déchetterie sur le territoire et pour partie enfouis sur le site de la Tienne. En mars 2022, une réunion de restitution a eu lieu avec les adhérents. Elle a révélé la difficulté de mettre en place une solution unique et partagée sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, l'expérimentation de caméras intelligentes de contrôle des bennes et la formation des gardiens de déchetteries ont été actées.

Certains EPCI ont profité de cette étude pour aller plus loin en développant le tri et la valorisation de leurs encombrants.

3.2 / Le portage du contrat mutualisé avec Ecomaison

Depuis 2015, Organom porte pour le compte de ses 9 adhérents le partenariat avec Écomaison.

Cet éco-organisme collecte les déchets d'éléments d'ameublement (DAE) comme les meubles, la literie, les couettes, oreillers, sacs de couchage.

Ecomaison reverse à chaque adhérent 20€ par tonne récupérée et 2 500€ par déchetterie équipée.



ENCOMBRANTS DE DÉCHETTERIE

Une partie importante des encombrants pourrait être valorisée en étant mieux triée.

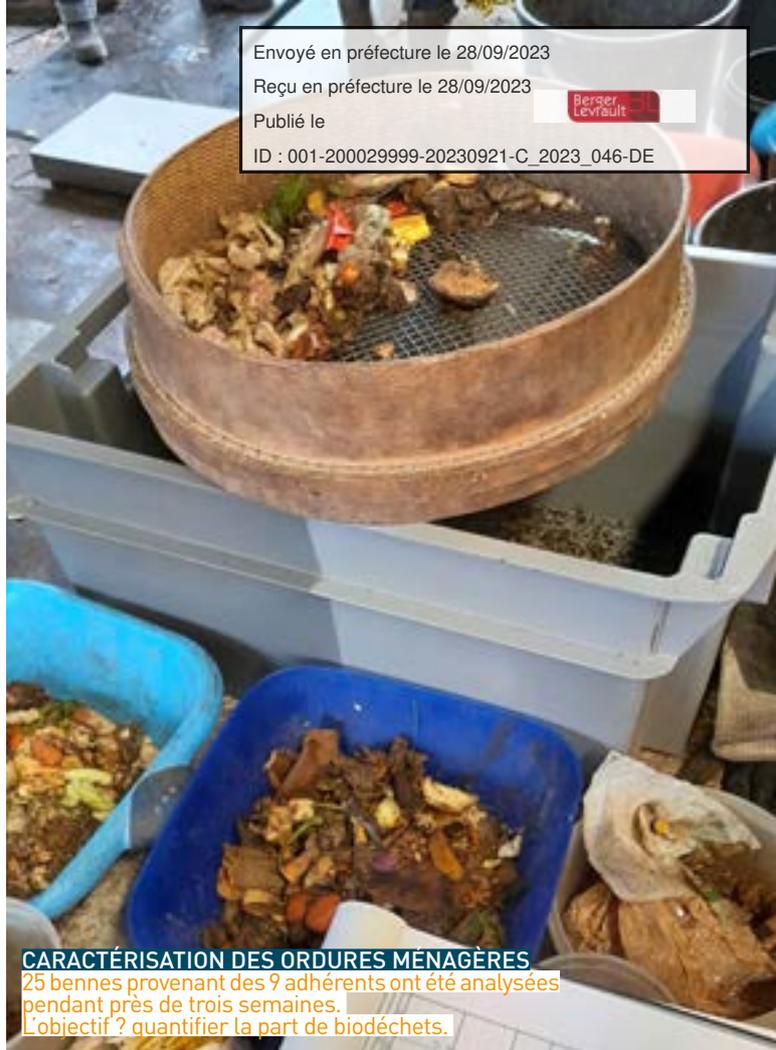


3.4 / Gestion des biodéchets : lancement d'une étude stratégique 2022/2023

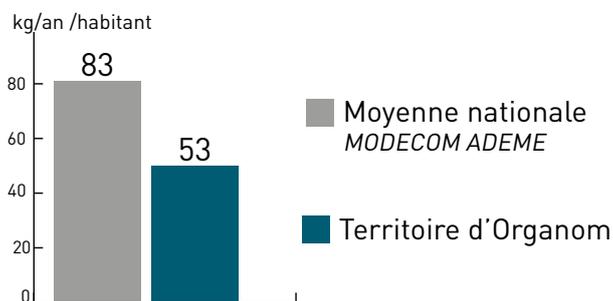
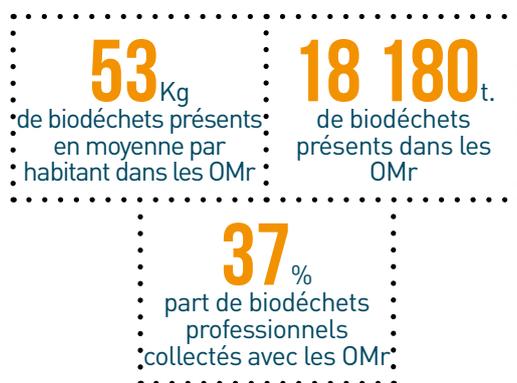
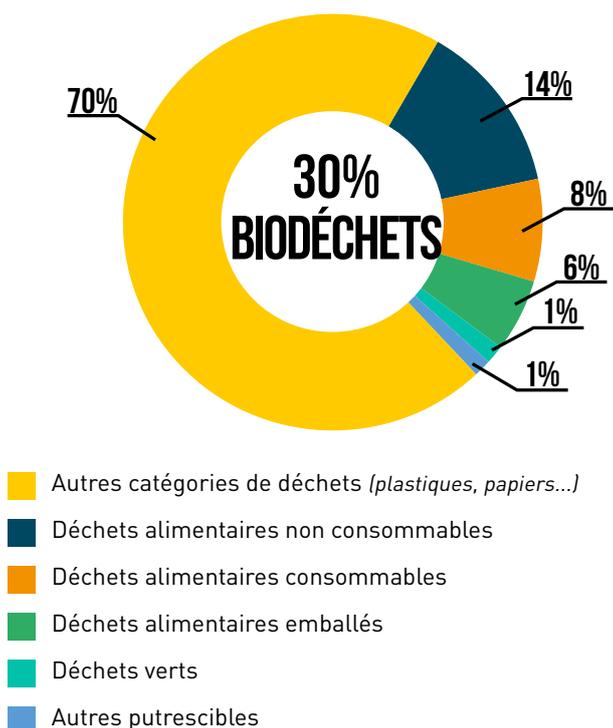
Dans le cadre de la réglementation imposant la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024, le syndicat a lancé une grande étude confiée au groupement Verdicité / Erep. L'enjeu est d'évaluer les moyens déjà mis en place sur le territoire (compostage, collecte séparée, broyage des déchets verts, tri, méthanisation) et d'anticiper l'impact de la réglementation sur la composition des OMr.

En 2022, un état des lieux et des caractérisations ont eu lieu ainsi que trois comités de pilotage (20 avril, 6 octobre et 9 décembre).

L'étude a permis de quantifier la part des biodéchets encore présente dans les OMr et la part concernant les déchets professionnels.



RÉSULTATS DES CARACTÉRISATIONS



Lors de COPIL de décembre, les collectivités ont été amenées à se prononcer sur le choix de scénarios pour la généralisation du tri à la source. Deux scénarios ont été identifiés :

- le « tout compostage » avec un déploiement de composteurs individuels ou collectifs
- une solution mixte compostage et collecte des biodéchets.

Le cabinet a évalué les moyens humains et matériels pour chaque scénario et chaque collectivité. Il a également étudié les solutions potentielles pour les biodéchets des professionnels.

Le 1^{er} semestre 2023 sera consacré au choix du scénario par collectivité et à sa mise en oeuvre (plan d'action, communication...) ainsi qu'à l'impact sur le gisement d'OMr et le fonctionnement de l'usine Ovade.

3.5 / Un accompagnement élargi du territoire

Rencontre avec les acteurs économiques

Tout au long de l'année, des rendez-vous personnalisés sont proposés aux apporteurs et entreprises du territoire afin de les aider à mieux gérer et valoriser leurs déchets.

Ces échanges sur les sites permettent d'appréhender au mieux leurs difficultés et les solutions potentielles à développer.

Organom est aussi représenté dans des salons (salon des maires...) et participe à des temps d'échanges (rencontre CCI, CABEP...).



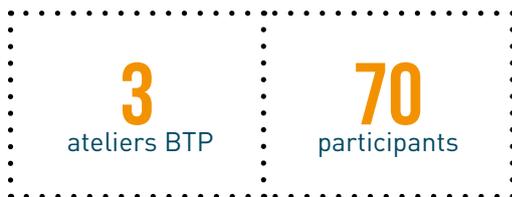
Cycles d'ateliers déchets du BTP et réemploi des matériaux

Dans la continuité des ateliers du cycle BTP initiés en 2021, le service prévention a organisé 3 nouveaux temps d'échanges destinés aux entreprises du bâtiment et maîtres d'ouvrages publics. L'objectif était de les accompagner dans la mise en œuvre de solutions destinées à favoriser le réemploi des matériaux de construction.

Le syndicat soutient ainsi les acteurs locaux et les met en relation afin de faire évoluer les pratiques et de favoriser l'économie circulaire.



ATELIER À LENT
Yves Cristin a accueilli sur sa commune un atelier de sensibilisation sur le réemploi des matériaux de construction.



Soutien aux associations locales

Organom répond chaque année aux sollicitations des associations sur différentes thématiques en lien avec la prévention des déchets.

En 2022, le syndicat a contribué au financement de plusieurs démarches sur son territoire notamment avec FNE01 (promotion des changes lavables), le REP'R (tiers lieu favorisant le réemploi), l'Atelier FICA (tiers lieu proposant des ateliers zéro déchets) ou encore Eco-solid'ère (solution locale d'économie circulaire et évènement annuel éco-responsable)

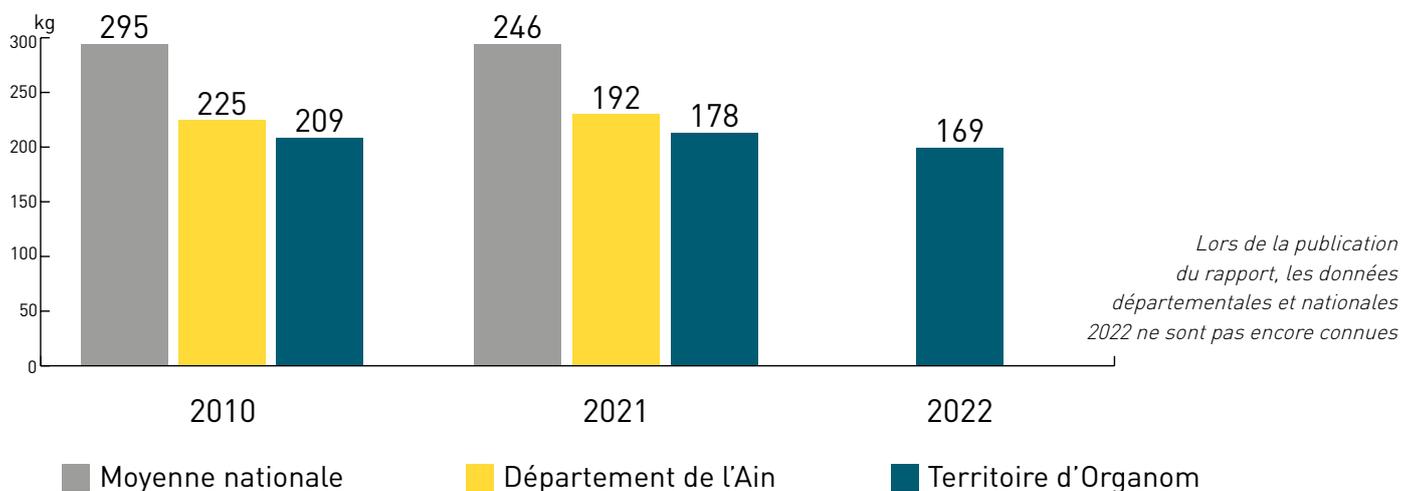
Il était également présent aussi au lancement de la démarche « Textiles 360 » initiée par Tremplin avec le soutien de Grand Bourg Agglomération.

Enfin, des distributions de gobelets réutilisables et la mise à disposition de poubelles de tri bi-flux ont été proposées aux organisateurs d'événements.



3.6 / Indice de réduction des déchets, par rapport à 2010

Évolution des quantités d'OMr produites par an et par habitant (en kg)



Une production d'OMr en baisse constante

En 2022, chaque habitant du territoire a produit en moyenne 169 kilos d'ordures ménagères résiduelles (OMr).

Cela représente une baisse de 24 % par rapport à 2010.

Le territoire d'Organom est largement et durablement en dessous des seuils nationaux et départementaux.



- 9 kg
d'OMr produits par habitant entre 2021 et 2022

- 40 kg
d'OMr produits par habitant et par an entre 2010 et 2022

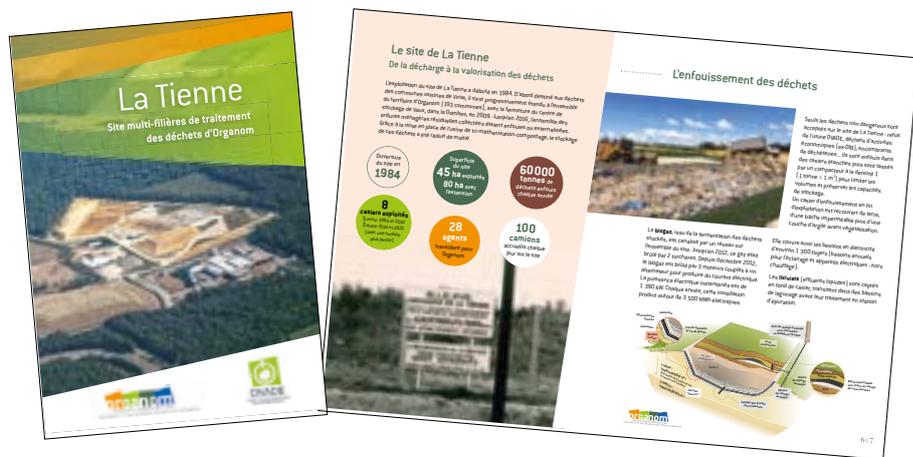
4/ LA COMMUNICATION, UNE VISIBILITÉ RENFORCÉE

Second axe du pôle relations extérieures, la communication globale du syndicat est gérée en interne par un agent. L'accueil du public et l'organisation des visites relèvent également de ce service.

4.1 / De nouveaux outils de communication

Création et impression en 5000 exemplaires d'une nouvelle plaquette de présentation du site et de l'ensemble des activités.

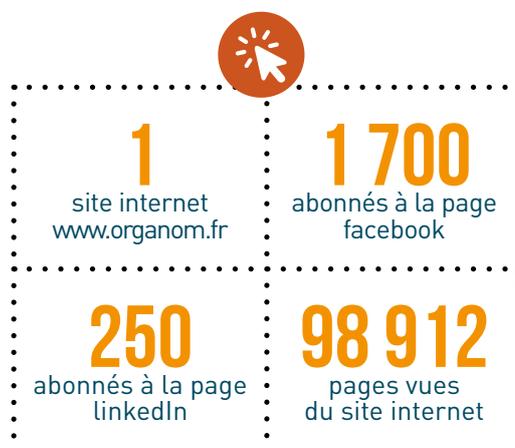
Elle est distribuée à tous les visiteurs mais aussi aux partenaires et extérieurs.



Quatre nouveaux kakémonos de présentation ont été créés afin de servir de support de présentation lors de salons ou de stands.



4.2 / Suivez l'actualité du syndicat et rejoignez la communauté Organom !





DE 10 À 90 ANS !

Les visites sont ouvertes aux enfants à partir du CM1/CM2. Gratuites, elles permettent notamment de prendre conscience de l'urgence de bien trier ses déchets.

4.3 / La visite du site, une prise de conscience

La visite du site de la Tienne ne laisse personne indifférent ! Pendant deux heures environ, les visiteurs découvrent concrètement comment sont traitées leurs ordures ménagères et comprennent ainsi mieux les enjeux du recyclage et de la réduction des déchets.

Une visite complète des installations

Les visites se déroulent en trois temps :
 - en salle, avec un temps de présentation
 - dans l'usine Ovade, pour comprendre la valorisation organique et énergétique des OMr
 - sur le site d'enfouissement, avec la découverte d'un casier d'enfouissement en cours d'exploitation.

Du renfort !

Suite aux difficultés de recruter des services civiques, un appel à candidature a été lancé sur les réseaux sociaux dans le courant de l'été afin d'inviter des habitants à devenir guide accompagnateur.

Après une sélection et une formation, trois jeunes retraités ont rapidement pris leurs marques et prennent en charge des groupes de visiteurs.

Un renfort indispensable pour maintenir l'accueil des groupes de grande capacité.

Envie de visiter le site ?
 flashez le code ci-contre :



Un challenge pour les écoles primaires

À l'automne, Organom a lancé la 5^e édition de son challenge inter-établissements. 14 classes de CM1 et CM2 se sont inscrites et ont réalisé une action ou une production sur la thématique du textile. La visite du site au printemps 2023 clôturera cet événement à destination des plus jeunes.



* Le site a accueilli moins de visiteurs en 2022 du fait de la vacance de poste du chargé de communication pendant 5 mois et de l'absence de service civique.



PARTIE 2

INDICATEURS TECHNIQUES

- 1/ BILAN DES INSTALLATIONS
- 2/ LE SITE DE LA TIENNE
- 3/ LES QUAIS DE TRANSFERT

1/ BILAN DES INSTALLATIONS GÉRÉES PAR LE SYNDICAT

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 001-200029999-20230921-C_2023_046-DE

Berser
Levrault

Pôle
technique

L'exploitation du site de la Tienne (hors usine Ovade) est assurée par les douze agents du pôle technique. Huit d'entre eux sont polyvalents, travaillant sur les différentes installations et assurant également l'entretien des espaces verts, auquel s'ajoute deux responsables d'exploitation, un chargé de maintenance et une responsable du pôle. Une équipe pluridisciplinaire qui évolue sur un site en développement constant.

1.1 / Un site multifilières de 84 hectares au total



1

Une plateforme de compostage de déchets végétaux et de broyage de bois, exploitée en régie

Capacité autorisée
(plateforme compostage) :
8000 t.

2

Une usine de tri-méthanisation-compostage, OVADE, dont l'exploitation est confiée à Paprec Energies

Capacité annuelle autorisée à entrer dans l'usine :
66 000 t. de déchets
8 000 t. de déchets verts

3

Une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) exploitée en régie dont un casier amiante

Capacité annuelle autorisée :
60 000 t. de déchets
500 t. d'amiante

4

Une plateforme de transit avant valorisation (PVC et plâtre), exploitée en régie

5

Une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), exploitée en régie

Capacité annuelle autorisée :
11 700 t.

6

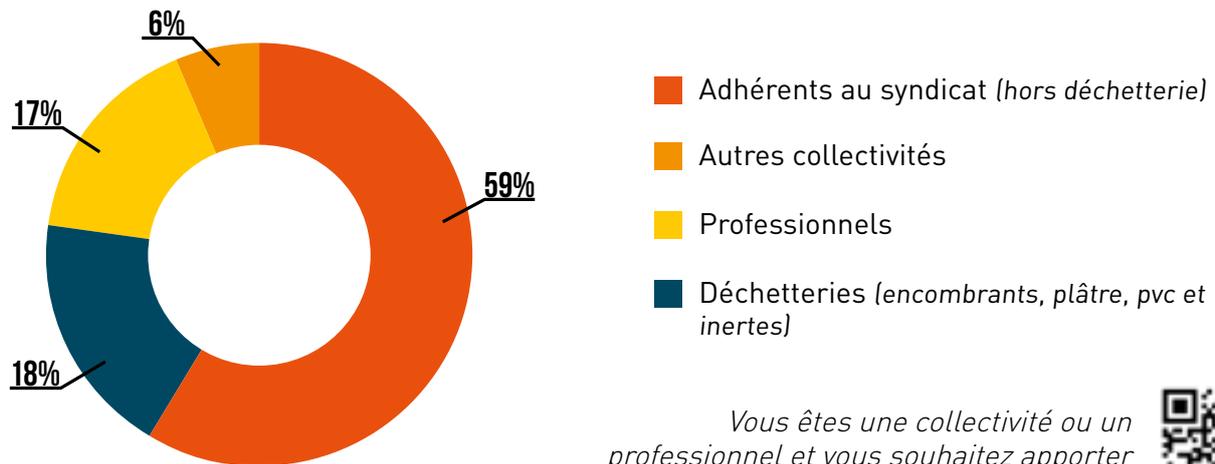
La lagune,
3 bassins récupérant l'ensemble des effluents (envoyés ensuite à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse)

7

Une plateforme de stockage des boues de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse, exploitée par Grand Bourg Agglomération

1.2 / Des apporteurs diversifiés et contrôlés

Outre les intercommunalités adhérentes d'Organom, le site de la Tienne accueille d'autres catégories d'apporteurs. En 2022, 144 certificats d'acceptation préalable (CAP) ont été validés. Ce document administratif obligatoire permet de connaître précisément la catégorie d'apporteur, la typologie et la quantité de déchets autorisés à déposer. Chaque apporteur dispose d'une carte magnétique lui permettant d'accéder au site assurant ainsi la traçabilité des dépôts. En 2022, les 108 794 tonnes de déchets ont été apportés par 4 grandes catégories d'apporteurs.



Vous êtes une collectivité ou un professionnel et vous souhaitez apporter vos déchets sur le site ? Flashez le code :

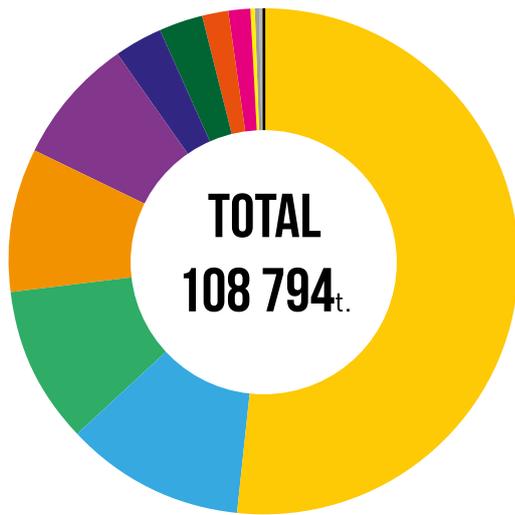


1.3 / Des filières spécifiques pour chaque déchet

| | Usine Ovade | ISDnD | Composterie | ISDI | Amiante | Plateforme de transit |
|--|-------------|-------|-------------|------|---------|-----------------------|
| OMR | ✓ | ✓ | | | | |
| Encombrants | | ✓ | | | | |
| Déchets verts | ✓ | | ✓ | | | |
| DAE | | ✓ | | | | |
| Inertes | | ✓ | | ✓ | | |
| Refus de tri issus des centres de tri privés | | ✓ | | | | |
| OMR assimilées | ✓ | ✓ | | | | |
| DIO | ✓ | | | | | |
| Plâtre | | | | | | ✓ |
| Amiante | | | | | ✓ | |
| Palette bois | | | ✓ | | | |
| PVC | | | | | | ✓ |
| Autres* | | ✓ | | | | ✓ |

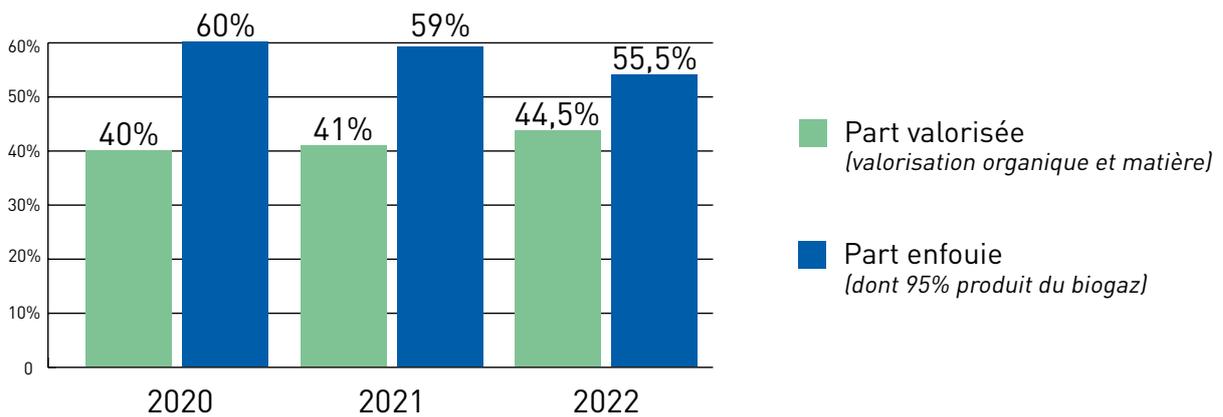
* Non conformités, refus dégrillage de la station d'épuration de Bourg, déchets d'Organom.

1.4 / Les tonnages par type de déchets

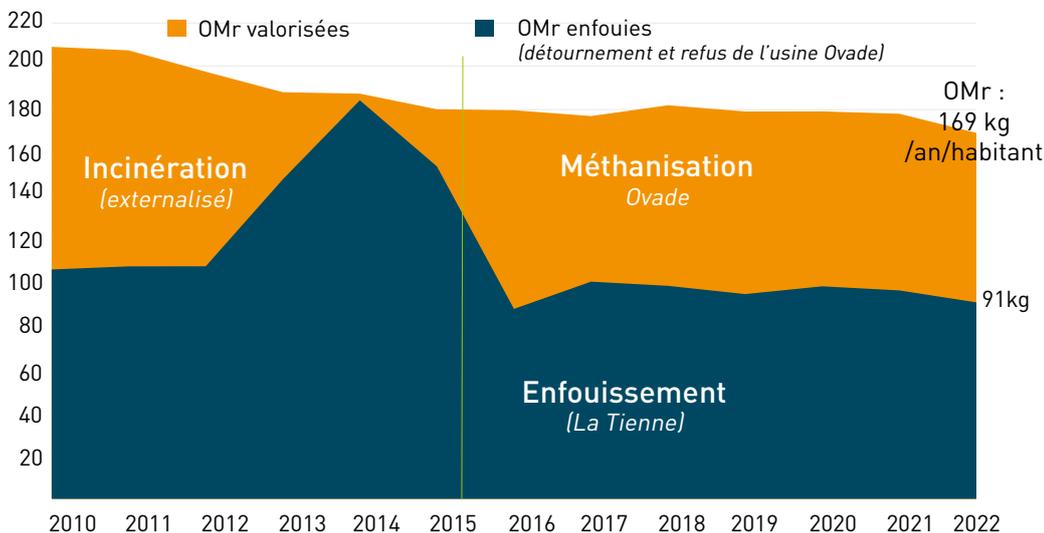


| | |
|--|---------------------------------------|
| 56 481 tonnes <i>Ordures Ménagères Résiduelles</i> | 1 737 tonnes <i>OMR assimilées</i> |
| 12 182 tonnes <i>Refus de tri (centres de tri privés)</i> | 1 599 tonnes <i>Plâtre</i> |
| 11 110 tonnes <i>Déchets verts</i> | 352 tonnes <i>Amiante</i> |
| 9 948 tonnes <i>Inertes</i> | 254 tonnes <i>Autres</i> |
| 8 512 tonnes <i>Encombrants</i> | 68 tonnes <i>PVC</i> |
| 3 442 tonnes <i>DAE</i> | 45 tonnes <i>Palettes bois</i> |
| 3 064 tonnes <i>DIO</i> | |

1.5 / Une augmentation constante de la valorisation



1.6 / Indice de réduction des quantités de déchets mis en installations de stockage (base 100 en 2010)



Jusqu'en 2013, une partie des ordures ménagères résiduelles produites sur le territoire d'Organom était externalisée par traitement en incinération, afin de préserver les capacités de stockage du site de La Tienne.

Depuis 2016 et la mise en service de l'usine Ovade, les OMr produites sur le territoire d'Organom y sont traitées et valorisées.

2/ LE SITE DE LA TIENNE, ENTRE EXPLOITATION ET VALORISATION

Deux grandes catégories d'installations sont présentes sur le site : les installations de stockage et les plateformes d'une part et l'usine Ovade d'autre part. Deux parties complémentaires du site suivant le même objectif : traiter et valoriser les déchets.

2.1 / Les installations de stockage et les plateformes

Tableau de stockage global

| Type de déchet | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|---------------------------|---------------|--------------------|
| Ordures ménagères | 2 317 | 3 104 | 3 310 |
| Refus de l'unité OVADE | 31 225 | 30 901 | 28 493 |
| OMR assimilés | 1 695 | 1 878 | 1 727 |
| Déchets d'activité économique (DAE) | 10 896 | 7 293 | 3 342 |
| Refus de tri issus des centres de tri privés | 2 297 | 2 994 | 12 182 |
| Encombrants (déchetteries) | 11 418 | 11 556 | 8 512 |
| Refus plateforme de compostage | 254 | 0 | 0 |
| Refus dégrillage | nc* | nc | 117 |
| Non conformités | nc | nc | 104 |
| Déchets autres | nc | nc | 27 |
| Refus du bois non traité | nc | nc | 45 |
| Sous total ISDnD hors matériaux de couverture | 60 179¹ | 57 726 | 57 859 |
| Déblais et gravats (inertes) - Matériau de couverture ² | 4 256 | 5 224 | 7 798 |
| Sous total ISDnD | 64 435 | 62 950 | 65 861 |
| Déblais et gravats (inertes) - Casier ISDI ² | 2 586 | 1 901 | 1 900 ² |
| Amiante - Casier amiante | 495 | 404 | 352 |
| TOTAL stockage La Tienne | 67 516 | 65 255 | 68 159 |

* nc : chiffre non communiqué

1/ Des dérogations sont accordées pour certains apports, comme le dépannage des collectivités voisines. Ils ne sont donc pas comptabilisés dans le cadre de l'autorisation annuelle fixée à 60 000 tonnes.

2/ Ont été enlevés 205t. de déchets amiantés dans les déblais et gravats de couverture et 46t. de déchets amiantés dans les inertes déposés à l'ISDI

Autres plateformes de réception des déchets

| | |
|---|---|
| 72 t. de PVC dont 4 tonnes de non conformité | 5 587 t. de déchets verts reçus à la composterie |
| 1 601 t. plâtre dont 2 tonnes de non conformité | 45 t. de bois (activité arrêtée en juin 2022) |

Résidus du processus de traitement

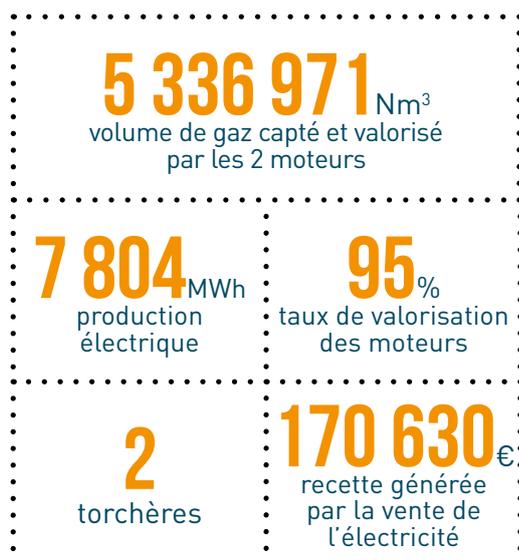
| | |
|--|--|
| 2 412 t. de compost produit à la composterie | 251 t. de déchets inertes amiantés évacués |
| 45 t. bois non traités utilisés en matériaux pour les pistes d'accès à l'ISDnD | |

2.2 / La valorisation énergétique du biogaz, de l'énergie verte à partir des déchets enfouis

Mise en service fin 2012, l'installation de valorisation du biogaz issu des casiers d'enfouissement de déchets est composée de **2 moteurs à combustion d'une puissance électrique instantanée de 1 200kw** (respectivement 800, 400kw).



LES MOTEURS DE VALORISATION
Les deux moteurs sont exploités par Total Energies.



En 2022, les moteurs de valorisation ont produit 7804 MWh électriques, ce qui représente une hausse de 17% par rapport à 2021.

Cette augmentation s'explique par un meilleur captage du biogaz dans les casiers (augmentation du nombre de drains) et un meilleur contrôle du réseau.

D'où provient le biogaz ?

Le biogaz se forme en l'absence d'oxygène et grâce au développement des bactéries dans les déchets. Les sites d'enfouissement, avec leurs casiers fermés et étanches sont donc de gros producteurs. Le biogaz contient principalement du méthane, qui est purifié et transformé en « électricité verte ». La production de biogaz débute dès l'enfouissement et se termine après plusieurs dizaines d'années. Le 2^e casier du site, celui ouvert en 1995, produit donc toujours du biogaz !

2.3 / La gestion des eaux, une attention de tous les instants

La gestion des eaux du site consiste à séparer les eaux entrants en contact avec les déchets, les effluents, (lixiviats, eaux de ruissellement sur les casiers, eaux industrielles et des bâtiments...) et les eaux pluviales. Ces eaux, auxquelles s'ajoutent les eaux souterraines, sont sous surveillance constante par le pôle qualité sécurité environnement.

Les effluents

Ils subissent un pré-traitement à la lagune avant d'être envoyés dans le réseau d'assainissement jusqu'à la station d'épuration de Bourg-en-Bresse. Fin 2023, les effluents seront d'abord recueillis dans deux nouveaux bassins construits sur le site avant d'arriver à la lagune.

68 412 m³
d'effluents
produits

7 000 m³
capacité de stockage
de la lagune



Les eaux pluviales

Les eaux pluviales qui n'entrent pas en contact avec des déchets sont recueillies dans différents bassins. Les paramètres pH et conductivité de ces eaux sont contrôlées avant chaque rejet au milieu naturel.

Une analyse trimestrielle réglementaire de chacun des bassins montre que les eaux sont conformes aux valeurs seuils réglementaires à plus de 99%.

5
bassins d'eaux
pluviales dont 1 dédié
à la sécurité incendie.

Les eaux souterraines

Des mesures de hauteur de la nappe phréatique sont réalisées en interne tous les mois complétées par des analyses réglementaires. 90% des paramètres mesurés respectent la limite de qualité des eaux brutes destinée à la production d'eau. On n'observe pas d'impact de l'activité du site sur la qualité des eaux souterraines.

16
piézomètres



2.4 / L'usine de tri-méthanisation-compostage Ovade : une valorisation organique et énergétique des OMr

Pôle
industriel et
travaux neufs

Exploitée depuis 2016 par Paprec Energies, l'usine Ovade est suivie en interne par le pôle industriel et travaux neufs. Les trois agents du pôle assurent le lien avec l'exploitant lors de réunions mensuelles.

VUE AÉRIENNE DE L'USINE OVADE

L'usine accueille les ordures ménagères résiduelles de plus de 342 000 habitants.

53 171 t. d'OMr et 3 064 t. de DIO
ont été réceptionnés et traités dans l'usine Ovade en 2022.

VALORISATION ORGANIQUE

23 786 m³
de digestat issu de la méthanisation

+

5 523 t.
déchets verts intégrés dans le processus

=

14 672 t.
de compost normé NFU 44 051 vendu aux agriculteurs

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

5 762 404 (Nm³)
de biogaz produit par le méthaniseur



10 833 210 kWh
d'électricité produit



95.2%
du biogaz est transformé par les moteurs

VALORISATION MATIÈRE

727 t.
de ferraille sortie de l'usine et valorisée dans une filière spécialisée

28 492 t.
de refus de tri de l'usine et d'encombrants pré-triés sortis de la fosse

1 819 133 €
perçus par la vente de compost, d'électricité et de ferraille

14 845 m³
d'eau potable utilisés notamment dans le traitement de l'air (6 827 m³)

3/ LES QAIS DE TRANSFERTS

Les ordures ménagères résiduelles de trois EPCI transitent par des quais avant d'arriver sur le site de la Tienne. Ces ruptures de charges permettent d'optimiser le transport et de diminuer le nombre de camions sur les routes.

| Quai de transfert | Territoires concernés | Tonnages 2022 |
|-------------------|--|---------------|
| Vaux | CC de La Dombes | 4 328 |
| La Boisse | CC de Miribel et du Plateau CC de la Côtière à Montluel | 9 543 |
| Sainte-Julie | CC de la Plaine de l'Ain | 13 311 |
| Total | | 27 182 |

Le quai de Vaux

Outre le quai de transfert des OMr de la CC Dombes, Organom gère également sur ce site l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux, fermée en 2009.

Lieux de stockage des OMr pendant plus de 40 ans, cette installation produit toujours des effluents et du biogaz, qu'il convient de suivre et de contrôler.

Un diagnostic de la station Roseaulix a été réalisé au premier semestre 2022 par Serpol, le concepteur de ce système de traitement de lixiviats, à l'occasion des 10 ans de fonctionnement de la station.

Ce diagnostic montre que la station fonctionne globalement toujours très bien.

Elle a traité 3 729 m³ de lixiviats en 2022. Les analyses réglementaires trimestrielles montrent que les effluents traités sont conformes pour un rejet au milieu naturel.



LE SYSTÈME DE TRAITEMENT ROSEAULIX
Le traitement des lixiviats est réalisé par filtres plantés de Roseaux.



LES QAIS DE LA BOISSE ET SAINTE JULIE
Sur ces deux quais, les camions de collecte vident leur chargement directement dans une benne FMA (benne à fond mouvant) qui acheminera ensuite les déchets à l'usine Ovade.





PARTIE 3

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

- 1/ L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE**
- 2/ UN BUDGET ENGAGÉ**
- 3/ L'APPROCHE COMPTA COÛT**

1/ L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
 Reçu en préfecture le 28/09/2023
 Publié le
 ID : 001-200029999-20230921-C_2023_046-DE

Berger
Levrault

Pole
administratif
finances et RH

1.1 / Tarifs 2022

La contribution des EPCI adhérents

12,8 € HT
par habitant

108,33 € HT
par tonne d'OMr
apportée*

* à ce tarif est ajouté la TGAP (45 € la tonne) sur la part enfouie.



Principaux tarifs des autres déchets accueillis

110,46 € HT
DAE*

110,46 € HT
la tonne
d'encombrant*

* à ce tarif est ajouté la TGAP (45€ ou 58€ la tonne selon le code déchets).

Les autres tarifs

(non soumis à la TGAP)

Inertes : 6,0€ ht / tonne

Plâtre : 113,29 € ht / tonne

PVC : 93,66 € ht / tonne

Amiante ciment : 190,00 € ht / tonne

Déchets verts : 42,70 € ht / tonne

Bois non traités : 36,7 € ht / tonne

Retrouvez les tarifs 2023
en flashant le code :



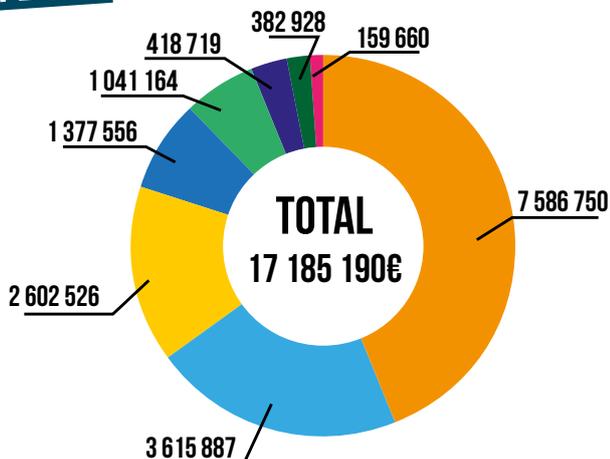
1.2 / Comptes administratifs

| Fonctionnement | | Investissement | |
|--|----------------|---|---------------|
| Dépenses (a) | 17 185 189,57€ | Dépenses (a) | 4 592 285,17€ |
| Recettes (b) | 19 033 991,98€ | Recettes (b) | 4 045 223,25€ |
| Excédent fonctionnement 2021 reporté (c) | 6 598 000,96€ | Déficit d'investissement 2021 reporté (c) | -19 201,97€ |
| Résultat de clôture 2022 (b-a+c) | 8 446 803,37€ | Résultat de clôture 2022 (b-a+c) | -566 263,89€ |

7 880 539,48 €
Résultats de clôture
(Fonctionnement + Investissement)

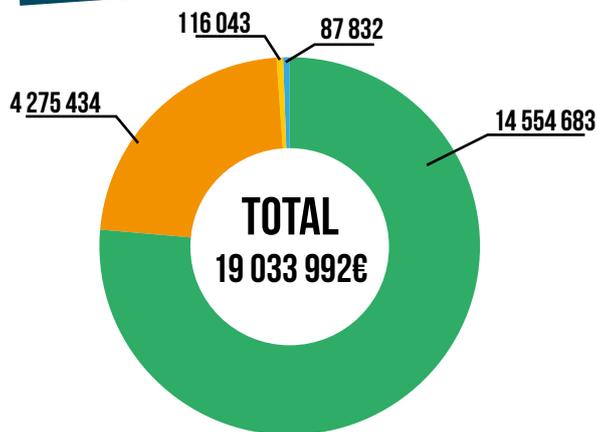
2.1 / Section de fonctionnement

DÉPENSES



- Prestations diverses (Ovade, locations, maintenance, transports, ...)
- Opérations d'ordre
- Taxes
- Charges de personnel
- Charges financières
- Achats divers (eau, énergie, carburant, fournitures, ...)
- Services extérieurs
- Divers

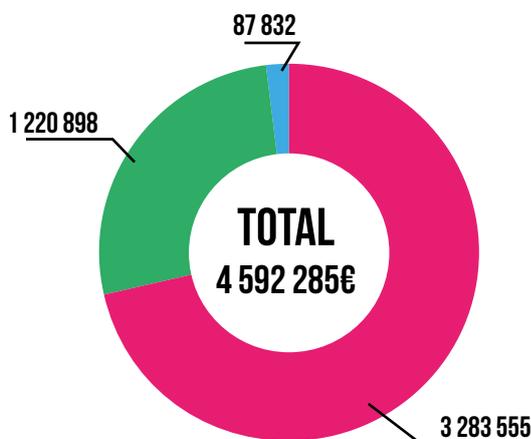
RECETTES



- Produits courants
- Subventions et participations
- Opérations d'ordre
- Divers

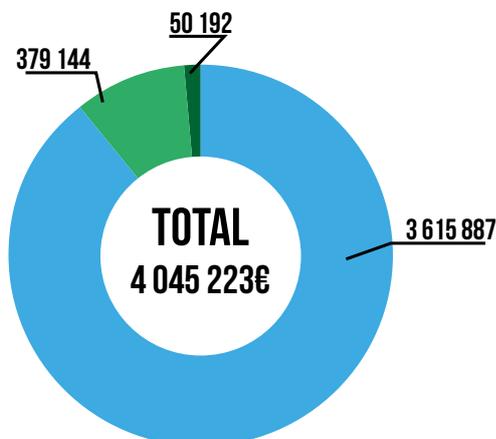
2.2 / Section d'investissement

DÉPENSES



- Remboursement de la dette
- Opérations d'ordre
- Dépenses d'équipement

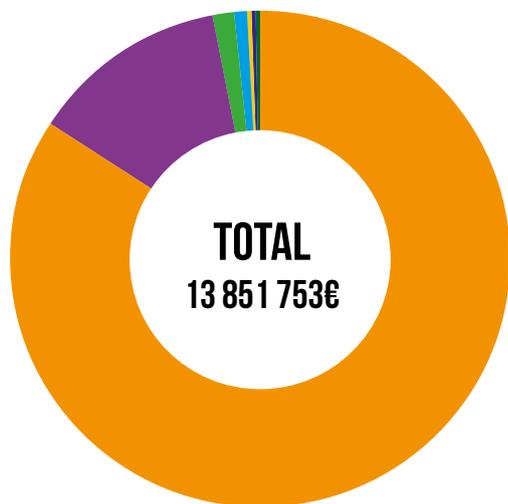
RECETTES



- Opérations d'ordre
- Dotations, fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement

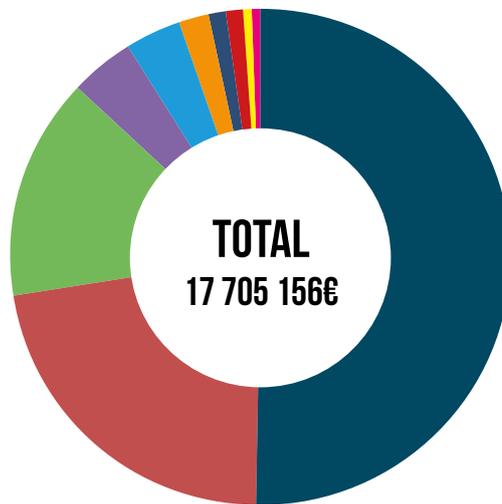
3/ L'APPROCHE COMPTA COÛT (CADENES)

Contribution des collectivités adhérentes



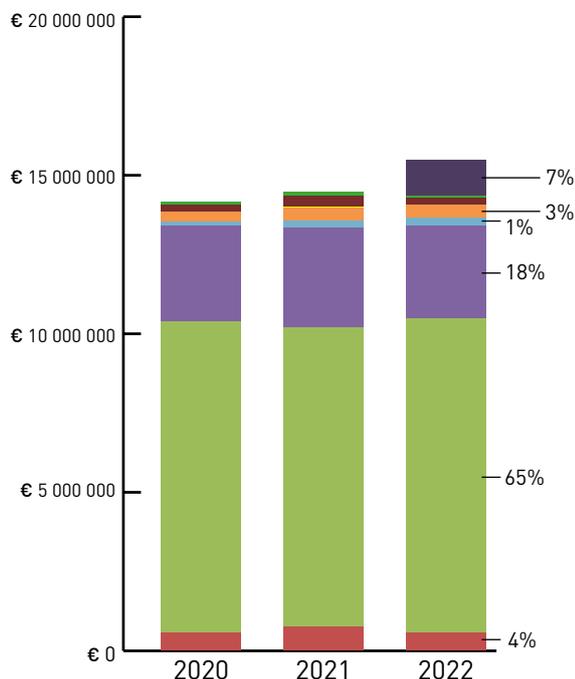
| | |
|----------------------------------|---------------------------|
| 11 683 502€ <i>Ovade</i> | 49 685€ <i>Amiante</i> |
| 1 747 216€ <i>ISDnD</i> | 42 447€ <i>ISDI</i> |
| 205 432€ <i>Déchets verts</i> | 4 568€ <i>PVC</i> |
| 118 903€ <i>Plâtre</i> | |

Coût complet



| | |
|--|---|
| 8 934 589€ <i>Tri mécano-biologique</i> | 333 278€ <i>Compostage</i> |
| 3 943 084€ <i>ISDnD</i> | 200 179€ <i>Prévention</i> |
| 2 544 612€ <i>TGAP</i> | 182 991€ <i>Traitement des inertes</i> |
| 745 650€ <i>Charges de structure</i> | 121 790€ <i>Autre valorisation</i> |
| 634 832€ <i>Transfert / Transport</i> | 64 151€ <i>Communication</i> |

Coût aidé pour le traitement des déchets* (principaux pourcentages)



| | |
|---------|---------------|
| Amiante | Passif |
| PVC | Plâtre |
| Bois | Déchets verts |

* Coût aidé : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie des producteurs/REP) et les aides publiques.

LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'INVESTISSEMENT D'ENVERGURE

En 2021, le comité syndical a décidé d'engager d'importants travaux sur le site de La Tienne. **Ce programme ambitieux est décliné en 9 axes et estimé à 13 830 000 € HT.**

Parmi les axes prioritaires programmés en 2023, on retrouve l'amélioration de la collecte des lixiviats et l'anticipation des besoins futurs.

AXE 1 : Mieux maîtriser les effluents

Le plan de travaux prévoit la réfection des couvertures des casiers sur la partie ancienne du site (1984-2014) pour renforcer leur imperméabilité et diminuer la production du lixiviat.

Il est également programmé d'améliorer la gestion et le suivi de la collecte des effluents (avec un point de rejet unique pour chaque installation) ainsi que la création d'un dispositif de pré-traitement des lixiviats avant rejet à la lagune.

La première étape est la construction de deux bassins d'une capacité totale de stockage d'environ 10 000m³ durant l'été 2023.

AXE 2 : Préparer l'avenir

Depuis le mois de juin 2023, les engins de chantier ont débuté la création du casier n°6. D'une superficie de 17 500m² il devrait être mis en exploitation à compter de l'été 2025.

De plus, pour permettre une exploitation dans les meilleures conditions, un nouveau réseau haute tension sera déployé à l'été 2024.



LE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DE L'USINE OVADE



DES ÉQUIPEMENTS DE POINTE

Au premier plan, la sphère de stockage du biogaz.
Au second plan, le méthaniseur, composé à 95% de
matière et 5% de biogaz

Le marché de « conception-construction-exploitation » de l'usine Ovade qui prévoyait à l'origine une durée d'exploitation de 5 ans à compter de la réception a été prolongé pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 31/05/2022.

Cette durée, avait été calculée au plus juste, pour permettre de lancer un marché global de performance permettant la conception, la réalisation et l'exploitation d'une chaufferie CSR et la poursuite de l'exploitation d'Ovade.

Or un certain nombre d'éléments à affiner sur le projet de la chaufferie (financiers, techniques...) n'ont pas permis de lancer la consultation dans le délais imparti.

Aussi, lors du comité syndical du 30 novembre 2021, les délégués ont donc acté la poursuite de l'exploitation de l'usine Ovade par le biais d'un nouvel avenant, d'une durée assez longue pour permettre le lancement du marché global de performance cité précédemment. L'exploitation de l'usine par Paprec Energies a donc été prolongée jusqu'au 31 juillet 2024.

Le marché global de performance a été lancé au printemps 2023. Il désignera un nouvel exploitant au 1^{er} trimestre 2024.

Un nouvel équipement : une chaufferie CSR

Face au besoin local de production d'énergie renouvelable et de récupération, à la hausse programmée de la taxe générale sur les activités polluantes, à la baisse des capacités d'enfouissement à moyen terme, ORGANOM a initié dès 2017 une réflexion autour de la création d'une chaufferie sur le site de la Tienne lui permettant de compléter son dispositif de valorisation des déchets.

Le projet envisagé est la construction et l'exploitation d'une chaufferie CSR qui valorisera énergétiquement les refus de l'usine d'OVADE. Ces refus, après préparation, deviendront des CSR (Combustibles Solides de Récupération).

Cette production de chaleur alimentera un réseau de chaleur urbain existant et à créer et produira de l'électricité, permettant à l'usine d'Ovade et à la chaufferie d'être autonomes.

Ce nouvel équipement devrait être mis en service en 2027.

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR CONTINUER D'AVANCER ENSEMBLE

La cohésion territoriale est un enjeu fort pour le bon fonctionnement du syndicat. Les nombreuses évolutions du cadre réglementaire, de la fiscalité sur les déchets, des priorités et les besoins des collectivités adhérentes conduisent **Organom à redéfinir sa stratégie territoriale et son projet de syndicat. Afin de conduire cette réflexion et d'animer une concertation approfondie avec chaque EPCI, un projet de territoire a été lancé au printemps 2023.**



LANCEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE

Le premier COPIL a eu lieu en mai en présence de représentants de l'ensemble des 9 adhérents.

Le projet devra permettre de trouver un équilibre entre les forces extérieures (réglementation et objectifs régionaux et nationaux) et intérieures (actions et attentes des adhérents, outils et moyens du syndicat) pour assurer au syndicat un développement pérenne et une vision partagée par tous.

La concertation engagée lors de l'état des lieux devra déterminer les objectifs partagés à court et moyen terme. Une feuille de route et une communication spécifique avec une identité forte et engageante sera ensuite élaborée avec l'ensemble des EPCI membres d'Organom.

Débuté en mai 2023, les conclusions du projet de territoire et les actions qui en découlent seront présentées aux délégués et aux EPCI à l'automne 2024.

Un projet d'envergure indispensable pour préparer l'avenir et s'adapter à la réalité, aux événements imprévisibles, aux contraintes budgétaires et aux opportunités qui se présenteront.



TABLEAU DE SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 001-200029999-20230921-C_2023_046-DE

| | 2021 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| TONNAGES (EN T.) | | |
| Tonnage total des déchets réceptionnés sur le site de la Tienne | 105 371 | 108 794 |
| OMr | 59 305 | 56 481 |
| Encombrants | 11 556 | 8 512 |
| Déchets verts | 12 408 | 11 110 |
| Déchets d'activité économique | 7 293 | 3 442 |
| Inertes | 7 125 | 9 948 |
| Refus de tri issus des centres de tri privés | 2 994 | 12 182 |
| OMR assimilées | 1 878 | 1 737 |
| DIO | 947 | 3 064 |
| Plâtre | 1 158 | 1 599 |
| Amiante | 404 | 352 |
| Palette de bois | 245 | 45 |
| PVC | 58 | 68 |
| Autres | / | 254 |
| Total des tonnages dirigés vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) | 57 726 | 57 859 |
| VALORISATION | | |
| Pourcentage des tonnages dirigés vers l'ISDnD avec valorisation en biogaz (%) | nc | 53,23 |
| Pourcentage valorisation organique (%) | nc | 36,63 |
| Pourcentage valorisation matière (%) | nc | 7,84 |
| Production biogaz casier la Tienne (Nm ³) | 4 846 238 | 5 336 971 |
| Production électricité casier la Tienne (Mwh) | 6 697 | 7 804 |
| Taux de valorisation annuel (%) | 98 | 95 |
| Recettes générées par la vente d'électricité (€) | 87 484 | 170 630 |
| Ovade / valorisation énergétique : production biogaz (Nm ³) | nc | 5 762 404 |
| Ovade / production électricité (Mwh) | 10 657 | 10 833 |
| Ovade / valorisation organique : compost (t.) | 13 885 | 14 672 |
| Ovade / valorisation matière : ferraille | 800 | 727 |
| Ovade / Recette perçues au titre de la valorisation des déchets (matériels, électricité, chaleur) (€) | 1 899 015 | 1 729 150 |
| Ovade / Refus de l'usine et d'encombrants (t.) | 30 900 | 28 492 |
| FINANCES | | |
| Contribution des EPCI par habitant (€) | 11,80 | 12,80 |
| Contribution des EPCI par tonne d'OMR (hors TGAP) | 107,10 | 108,33 |
| TGAP (€ la tonne enfouie) | 37 | 45 |
| Résultat de fonctionnement (€) | 6 977 144,48 | 8 446 803,37 |
| Résultat d'investissement (€) | -19 201,97 | - 566 263,89 |
| Résultat de clôture (fonctionnement et investissement) | 6 957 942,51 | 7 880 539,48 |

A

Alvéole : fosse aménagée de manière étanche et destinée à recevoir les déchets dans les installations de stockage des déchets.

B

Bio déchets : ils sont composés de la fraction fermentescible des ordures ménagères : déchets de cuisine, certains déchets verts des ménages présents dans la poubelle ; les papiers (dont essuie-tout) et cartons.

C

Casier : fosse étanche contenant les alvéoles destinées à recevoir les déchets dans une installation de stockage de déchets. Une ISD est constituée de plusieurs casiers. Chaque casier est conçu de façon à permettre la collecte du biogaz et le drainage des lixiviats. Son étanchéité est assurée par la superposition d'une géo-membrane et de matériaux drainants.

Compta Coût : méthode qui permet d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement de la matrice standard d'expression des coûts du service public d'élimination de déchets. Cette méthode établit des coûts de gestion pour chaque type de déchets.

CSR : Combustible Solide de Récupération

D

Déchets fermentescibles : déchets composés de matières organiques biodégradables.

Digestat : résidu ou déchet « digéré », issu de la méthanisation des déchets organiques. Le digestat est constitué de bactéries excédentaires, matières organiques non dégradées et matières minéralisées. Après traitement, il peut être utilisé comme compost.

DIO : Déchets industriels organiques

E

Effluents : ensemble des eaux regroupant les lixiviats produits par les casiers, les eaux de ruissellement sur les plateformes de déchets, les eaux industrielles et les eaux sanitaires des bâtiments ainsi que les distillats de l'usine OVADE.

F

Fermentation : transformation de substances organiques sous l'action de micro-organismes.

I

ISDI : Installation de stockage de déchets inertes

ISDnD : Installation de stockage de déchets non dangereux

L

Lixiviat : liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets, contenu dans une décharge.

O

OMr : Ordures ménagère résiduelles

R

Refus de tri : fraction non triable et/ou non triée en bout des chaînes de tri.

Responsabilité élargie du producteur (REP) :

principe selon lequel le producteur d'un produit est responsable de son produit tout au long de son cycle de vie et notamment de la gestion des déchets qui en résulteront. Le principe de la REP comporte deux composantes : l'incitation économique permettant d'agir tant sur la prévention des déchets que sur le comportement des acteurs (consommateurs) et le financement d'un service à la collectivité, c'est-à-dire la gestion des déchets.

T

TGAP ou taxe générale sur les activités polluantes : la TGAP est une forme d'impôts due par les collectivités et entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, solvants, matériaux d'extraction, pesticides, produits chimiques... À chaque catégorie correspondent des assiettes et des taux différents modifiés chaque année par la loi de finances. Cette taxe, instituée le 1^{er} janvier 1999, a été conçue de telle façon qu'elle vise à modifier les comportements dans un sens plus favorable à l'environnement. Son recouvrement et son contrôle sont assurés par la DGFIP.

Tri-mécano-biologique : Le traitement mécano-biologique (TMB) vise à recycler ou optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles. Il consiste en l'imbrication d'opérations mécaniques (dilacérations et tris) et d'étapes biologiques (compostage, méthanisation).

V

Valorisation énergétique : utilisation de la chaleur dégagée par la combustion des déchets ou du biogaz produit par les déchets pour produire de l'électricité ou alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation matière : trouver un nouvel usage à la matière ou à l'objet qui le compose, ou en tirer une matière première secondaire.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 001-200029999-20230921-C_2023_046-DE

ORGANOM

216 chemin de la Serpoyère - CS 60127 - Viriat

01004 BOURG-EN-BRESSE Cedex

04 74 45 14 70

organom@organom.fr



Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/23

ID : 001-200029999-20230921-C_2023_047BIS-BF



C-2023-047BIS

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Neuville sur Ain, après convocation légale du 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, David MUGNIER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Aimée BADIER, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Jean-Claude DURUAL, Sylvie EL KHOUTABI, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Béatrice DE VECCHI À Fabienne CHARMETANT, Jean-Michel GIROUX À Alain POIZAT, Christian BATAILLY À David MUGNIER, Aimée BADIER À Thierry DUPUIS, Geneviève GOYFFON À Dominique BOUCHON.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

22 présents dont 20 titulaires et 2 suppléants - 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0

- Abstention : 0

- Pour : 27

Objet : DM n°1 budget principal et versement subvention au budget annexe ZA Jujurieux

C-2023-047

Une décision modificative est nécessaire afin d'adapter les prévisions budgétaires :

Pour la section de fonctionnement : prévision de 8,9K€ supplémentaires pour le versement d'une subvention au BA ZA Jujurieux, 1,5K€ pour l'augmentation des crédits estimés pour le FPIC 2023, et 4,8K€ pour régler la facture d'assainissement de la ZA Ecosphère innovation à la commune de Saint Jean le Vieux, crédits également ouverts en recette car cette dépense sera refacturée aux entreprises.

En section d'investissement : diminution de 5K€ des crédits prévus à l'opération 114 pour l'OPAH RU qui sont transférés sur l'opération 103 Frimousse afin de passer l'enveloppe de 20 à 25K€.

Le projet de décision modificative est le suivant :

| Sens | Secti | Chapitre | Article | Op | Libellé | Service | Proposé |
|-----------------------------|-------|----------|---------|-----|----------------------------|--------------|-----------------|
| D | F | 011 | 60611 | | Eau et assainissement | ZA_ECO_INNOV | 4 840,00 |
| D | F | 022 | 022 | | Dépenses imprévues | DIVERS | - 10 423,00 |
| D | F | 67 | 6745 | | Subvention BA ZA Jujurieux | DIVERS | 8 900,00 |
| D | F | 73 | 739223 | | FPIC | DIVERS | 1 523,00 |
| TOTAL FONCT DEPENSES | | | | | | | 4 840,00 |
| R | F | 70 | 70878 | | Par d'autres redevables | ZA_ECO_INNOV | 4 840,00 |
| TOTAL FONCT RECETTES | | | | | | | 4 840,00 |
| D | I | 20 | 2031 | 114 | OPAH RU | HABITAT | - 5 000,00 |
| D | I | 21 | 2188 | 103 | Frimousse matériel cuisine | FRIMOUSSE | 5 000,00 |
| TOTAL INV DEPENSES | | | | | | | 0,00 |

Il convient également de délibérer pour autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de réduction du prix de vente au budget annexe ZA Jujurieux. Cette subvention permet d'effectuer les travaux supplémentaires sans augmenter le prix de vente des terrains estimé suffisant à ce jour au vu de la localisation géographique et du contexte économique.

Le Conseil Communautaire,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 VALIDE la décision modificative n°1 sur le budget principal et le versement de subvention au budget annexe ZA Jujurieux.

Le Président
 Thierry DUPUIS



COM COM RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON Budget Principal

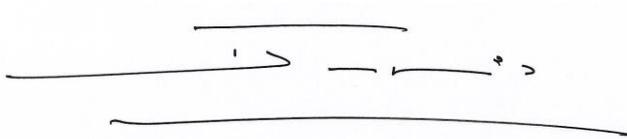
DM n°1 2023

| | |
|----------------------|----|
| IV - ANNEXES | IV |
| ARRETE ET SIGNATURES | D2 |

Présenté par le Président,

A Jujurieux le 21 septembre 2023

Le Président



Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

15/09/2023

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire

A Neuville sur Ain le 21 septembre 2023

Les membres du Conseil Communautaire, page de signatures ci-jointe :



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 21 septembre 2023 à 18h30 au Parc des Peupliers à Neuville

Salle des fêtes

| Délégués titulaires | | Délégués suppléants / Pouvoir | | | | |
|---------------------|-------------|-------------------------------|--------------------------|---------|------------|------------|
| COMMUNE | PRENOM | NOM | SIGNATURES | PRENOM | NOM | SIGNATURES |
| BOYEUX-SAINT-JEROME | Pierre | BELY | | Michel | BELLANGEON | |
| CERDON | Marc | CHAVENT | Mbs. | | | |
| | Séverine | PETT | Abs. | | | |
| HALLES LA MONTAGNE | Isabelle | DELPLACE | Excusés. | Jérémy | GROSBOT | Excusés. |
| JUJUREUX | Anne | BOLLACHE | | | | |
| | Laure | MARTIN | | | | |
| | Joël | BROYER | | | | |
| | Frédéric | MONGHAL | | | | |
| | Odile | ARBILLAT | | | | |
| LABALME-SUR-CERDON | Frederique | MOILLIE | Excusés. | Thierry | COQUILLE | |
| MERIGNAT | Alain | POIZAT | | Alexis | BALIVET | |
| NEUVILLESUR-RAIN | Thierry | DUPUIS | | | | |
| | Alain | SICARD | | | | |
| | Myriam | FANGET | | | | |
| | Virginie | BACLET | | | | |
| PONCIN | Jean-Michel | GIROUX | Excusés. Par à Mr Poizat | | | |
| | Aimée | BADIER | Excusés. Par à Mr Dupuis | | | |



| | | | | | | | |
|---------------------|-------------|-----------------------|-------------------------|--|---------------|----------|--|
| | Dominique | BOUCHON | | | | | |
| | Genevieve | GOYFFON | Excuse - Par Mr Bouchon | | | | |
| DINT D'AIN | Vincent | BOURDEAUDUCQ | | | | | |
| | Catherine | MAST | | | | | |
| | Sylvie | EL KHOUTABI | Abs. | | | | |
| | Mathieu | ROMANIN | Abs. | | | | |
| | Denis | VIAL | | | | | |
| | Xavier | BENSSOUSSEN | | | | | |
| PRIAY | Fabienne | CHARMETANT | Charmetant | | | | |
| | Wilfried | RODEMET | | | | | |
| | Wanda | CANALE | Abs. | | | | |
| | Eric | TEYSSIER | | | | | |
| SAINT-ALBAN | Béatrice | DE VECCHI | Excuse - | | Cyrille | DUMOULIN | |
| SAINT-JEAN-LE-VIEUX | Christian | BATAILLY | Excuse - Par Mr Mugnier | | | | |
| | Claudine | CHAUDET, PHILIBERT | | | | | |
| | David | MUGNIER | | | | | |
| | Eliane | CEYZERIAT | Abs. | | | | |
| SERRIERES SUR AIN | Jean-Michel | BOULME | Excuse. | | Marie-Thérèse | PROYART | |
| VARAMBON | Dominique | GABASIO | Excuse - | | | | |
| | Jean-Claude | DURUAL | Abs. | | | | |



C-2023-048

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Neuville sur Ain, après convocation légale du 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, David MUGNIER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Aimée BADIER, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Jean-Claude DURUAL, Sylvie EL KHOUTABI, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Béatrice DE VECCHI À Fabienne CHARMETANT, Jean-Michel GIROUX À Alain POIZAT, Christian BATAILLY À David MUGNIER, Aimée BADIER À Thierry DUPUIS, Geneviève GOYFFON À Dominique BOUCHON.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

22 présents dont 20 titulaires et 2 suppléants - 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : DM n°1 budget annexe ZA Jujurieux

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 001-200029999-20230921-C_2023_048-BF



C-2023-048

Une décision modificative est nécessaire afin d'adapter les prévisions budgétaires :

Pour la section de fonctionnement : prévision de 6.7K€ supplémentaires pour les travaux du paysagiste, 2,2K€ pour faire face aux frais de notaire, ces nouvelles dépenses sont équilibrées par le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal

Le projet de décision modificative est le suivant :

| Sens | Section | Chapitre | Article | Op | Libellé | Service | Proposé |
|------|---------|----------|---------|----|-----------------------------|----------------------|----------|
| D | F | 011 | 6015 | | Terrains à aménager | ZA JUJU | 2 200,00 |
| D | F | 011 | 605 | | Achat matériel, travaux | ZA JUJU | 6 700,00 |
| | | | | | | TOTAL FONCT DEPENSES | 8 900,00 |
| R | F | 77 | 774 | | Subventions exceptionnelles | ZA JUJU | 8 900,00 |
| | | | | | | TOTAL FONCT RECETTES | 8 900,00 |

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE la décision modificative n°1 sur le budget annexe ZA Jujurieux.

Le Président
Thierry DUPUIS



COM COM RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON Budget ZA JUJU

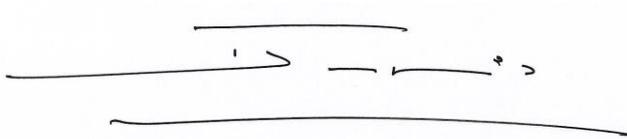
DM n°1 2023

| | |
|----------------------|----|
| IV - ANNEXES | IV |
| ARRETE ET SIGNATURES | D2 |

Présenté par le Président,

A Jujurieux le 21 septembre 2023

Le Président



Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

15/09/2023

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire

A Neuville sur Ain le 21 septembre 2023

Les membres du Conseil Communautaire, page de signatures ci-jointe :

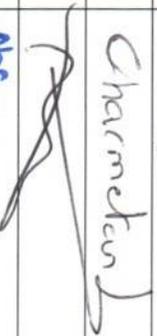


CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 21 septembre 2023 à 18h30 au Parc des Peupliers à Neuville

Salle des fêtes

| Délégués titulaires | | Délégués suppléants / Pouvoir | | | | |
|---------------------|-------------|-------------------------------|--------------------------|---------|------------|------------|
| COMMUNE | PRENOM | NOM | SIGNATURES | PRENOM | NOM | SIGNATURES |
| BOYEUX-SAINT-JEROME | Pierre | BELY | | Michel | BELLANGEON | |
| CERDON | Marc | CHAVENT | Mbs. | | | |
| | Séverine | PETT | Mbs. | | | |
| HALLES LA MONTAGNE | Isabelle | DELPLACE | Excusés. | Jérémy | GROSBOT | Excusés. |
| JUJUREUX | Anne | BOLLACHE | | | | |
| | Laure | MARTIN | | | | |
| | Joël | BROYER | | | | |
| | Frédéric | MONGHAL | | | | |
| | Odile | ARBILLAT | | | | |
| LABALME-SUR-CERDON | Frederique | MOLLIE | Excusés. | Thierry | COQUILLE | |
| MERIGNAT | Alain | POIZAT | | Alexis | BALIVET | |
| NEUVILLESUR-RAIN | Thierry | DUPUIS | | | | |
| | Alain | SICARD | | | | |
| | Myriam | FANGET | | | | |
| | Virginie | BACLET | | | | |
| PONCIN | Jean-Michel | GIROUX | Excusés. Par à Mr Poizat | | | |
| | Aimée | BADIER | Excusés. Par à Mr Dupuis | | | |

| | | | | | | | |
|---------------------|-------------|----------------------|-------------------------|---|---|----------|---|
| | Dominique | BOUCHON | |  | | | |
| | Genevieve | GOYFFON | Excuse - Par Mr Bouchon |  |  | | |
| DNT D'AIN | Vincent | BOURDEAUDUCQ | |  | | | |
| | Catherine | MAST | |  | | | |
| | Sylvie | EL KHOUTABI | Abs. | | | | |
| | Mathieu | ROMANIN | Abs. | | | | |
| | Denis | VIAL | |  | | | |
| | Xavier | BENSSOUSSEN | |  | | | |
| PRIAY | Fabienne | CHARMETANT | Charmetant |  | | | |
| | Wilfried | RODEMET | |  | | | |
| | Wanda | CANALE | Abs. | | | | |
| | Eric | TEYSSIER | |  | | | |
| SAINT-ALBAN | Béatrice | DE VECCHI | Excuse - | | Cyrille | DUMOULIN | |
| SAINT-JEAN-LE-VIEUX | Christian | BATAILLY | Excuse - Par Mr Mugnier |  | | | |
| | Claudine | CHAUDET, PHILBERT | |  | | | |
| | David | MUGNIER | |  | | | |
| | Eliane | CEYZERIAT | Abs. | | | | |
| SERRIERES SUR AIN | Jean-Michel | BOULME | Excuse. | | Marie- Thérèse | PROYART | |
| VARAMBON | Dominique | GABASIO | Excuse - | | | |  |
| | Jean-Claude | DURUAL | Abs. | | | | |

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le



ID : 001-200029999-20230921-C_2023_049-DE

Liste des demandes d'exonération des entreprises pour l'année 2024 (délibération prévue le 21/09/2023)

| Nom du propriétaire | Numéro communal | Nom de l'occupant | Adresse du local | Code Postal | Commune | Ref cadastrales de la parcelle | Numéro d'invariant du local à exonérer | 1ère demande ou renouvellement (R) |
|------------------------------------|-----------------|-------------------------------|---|-------------|------------------|---|---|------------------------------------|
| SC FONCIERE CHABRIERES | +00162 | NAIADE (INTERMARCHE) | 547 rue du Docteur Hubert | 01160 | NEUVILLE-SUR-AIN | AE 12, 117 | 0362248 S | R |
| SCI PONT D'AIN SEPTEMBRE LOGISTICS | | PROLIANS | 61 rue du 1er septembre 44 | 01160 | PONT D'AIN | ZI 22 | Cf doc joint | 1ere demande |
| SCI PONT D'AIN SEPTEMBRE LOGISTICS | +00375 | GXO LOGISTICS France | 5001 Les Mortes 61 rue du 1er septembre 1944 | 01160 | PONT D'AIN | ZI 22 | 0408647 K 0408648 F 0408649 B 0408650 J 0408651 E 0408652 A 0408654 S | R |
| TRIO INVESTMENTS 3 SNC | | DACHSER France et SPI - 01160 | 630 rue de la Bâtie - ZAC Ecosphère | 01160 | PONT D'AIN | ZE 39 à 42, 44 à 56, 278, 280, 283, 286, 288, 290 | 631369 (ensemble du bâtiment, plateforme logistique, occupée à 100% par DACHSER et SPI) | R |
| TRANSPORTS ROUSSET | +22 | SARL Transports ROUSSET | 51, Avenue de la 1ère Armée Française Rhin – Danube | 01450 | PONCIN | AC 12,13,14,15,234 et 235 | 212113 Z | 1ere demande |



C-2023-049



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Neuville sur Ain, après convocation légale du 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, David MUGNIER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Aimée BADIÉ, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Jean-Claude DURUAL, Sylvie EL KHOUTABI, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Béatrice DE VECCHI À Fabienne CHARMETANT, Jean-Michel GIROUX À Alain POIZAT, Christian BATAILLY À David MUGNIER, Aimée BADIÉ À Thierry DUPUIS, Geneviève GOYFFON À Dominique BOUCHON.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

22 présents dont 20 titulaires et 2 suppléants - 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Demandes d'exonération de la TEOM pour l'année 2024



C-2023-049

Conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du Code Général des Impôts, la collectivité ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a la faculté d'exonérer annuellement les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux, à condition que ces derniers n'utilisent pas le service public de gestion des déchets et puissent justifier d'une collecte et d'un traitement de l'intégralité de leurs déchets par des prestataires privés.

Pour rappel, toute demande d'exonération pour l'année d'imposition N+1 doit être faite ou renouvelée chaque année avant le 31 juillet auprès de la communauté de communes, qui doit délibérer avant le 15 octobre.

Dans ce cadre, une demande d'exonération de la TEOM pour l'année 2024 a été faite pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux occupés par les entreprises suivantes :

1. **INTERMARCHE DE NEUVILLE-SUR-AIN** (exonéré en 2023) ;
2. **GXO LOGISTICS**, entreprise de transport logistique en messagerie palettisée, située dans la Ecosphère Zone Nord à PONT D'AIN (exonéré en 2023) ;
3. **DACHSER FRANCE** et **SPI-01160**, occupant la plateforme logistique située au fond de la ZAC Ecosphère Innovation à PONT D'AIN (exonéré en 2023).
4. **TRANSPORTS ROUSSET**, entreprise de transport située à PONCIN (nouvelle demande)
5. **PROLIANS LOGISTIC**, entreprise de transport logistique en messagerie palettisée, située dans la Ecosphère Zone Nord à PONT D'AIN (nouvelle demande)

Le détail relatif à ces locaux figure en annexe.

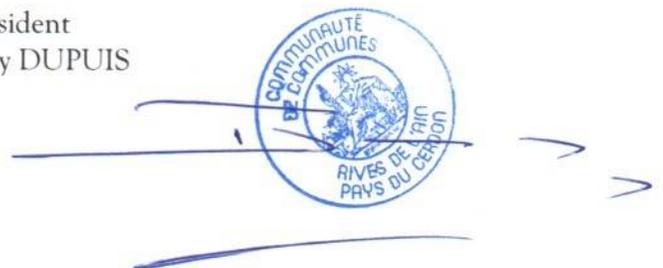
Ces entreprises n'utilisant pas le service public de gestion des déchets et ayant justifié de la collecte et du traitement de leurs déchets par des prestataires privés, il est proposé d'exonérer les locaux concernés pour l'année d'imposition 2024.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder l'exonération de la TEOM aux 5 entreprises ci-dessus pour l'année 2024.

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2023-050

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Neuville sur Ain, après convocation légale du 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, David MUGNIER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Aimée BADIER, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Jean-Claude DURUAL, Sylvie EL KHOUTABI, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Béatrice DE VECCHI À Fabienne CHARMETANT, Jean-Michel GIROUX À Alain POIZAT, Christian BATAILLY À David MUGNIER, Aimée BADIER À Thierry DUPUIS, Geneviève GOYFFON À Dominique BOUCHON.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

22 présents dont 20 titulaires et 2 suppléants - 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Modalités de prise en charge du FPIC 2023

Selon le 2 du II de l'article L 2336-3 du CGCT, la répartition du FPIC peut être fixée librement sous réserve qu'elle soit adoptée soit à l'unanimité du conseil communautaire (dans ce cas il n'est pas nécessaire que les communes membres délibèrent) soit à la majorité des deux tiers avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois.

C-2023-050

Il est proposé de reconduire le mécanisme adopté l'année dernière à savoir une répartition dérogatoire libre avec un versement total du prélèvement au titre du FPIC par la communauté de communes.

Les prélèvements au titre du FPIC sur les budgets communaux pour l'année 2023 sont les suivants :

| Fpic annuel en € | 2022 | 2023 |
|----------------------|----------------|----------------|
| Boyeux St Jérôme | 2 602 | 2 637 |
| Cerdon | 5 469 | 5 339 |
| Challes la Montagne | 1 583 | 1 619 |
| Jujurieux | 17 818 | 17 136 |
| Labalme sur Cerdon | 1 359 | 1 400 |
| Mérignat | 991 | 1 092 |
| Neuville sur Ain | 16 469 | 15 671 |
| Poncin | 18 016 | 17 227 |
| Pont d'Ain | 28 718 | 27 398 |
| Priay | 13 954 | 13 554 |
| Saint Alban | 1 441 | 1 517 |
| Serrières sur Ain | 1 605 | 1 656 |
| St Jean le Vieux | 16 792 | 16 216 |
| Varambon | 4 627 | 4 538 |
| Sous-Total | 131 444 | 127 000 |
| CCRAPC | 82 929 | 89 523 |
| Sous-Total | 82 929 | 89 523 |
| Total général | 214 373 | 216 523 |

La totalité des prélèvements au titre du FPIC de l'ensemble intercommunal s'élèverait donc pour l'année 2023 à 216 523 €.

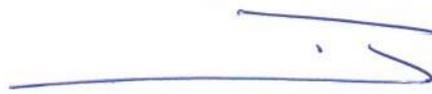
Il est précisé que le prélèvement concernant la communauté de communes s'élève à 89 523€.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge la totalité des prélèvements au titre du FPIC de l'ensemble intercommunal qui s'élève donc pour l'année 2023 à 216 523€.

Le Président
Thierry DUPUIS




Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/23

ID : 001-200029999-20230921-C_2023_051BIS-DE



C-2023-051BIS

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Neuville sur Ain, après convocation légale du 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, David MUGNIER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Aimée BADIER, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Jean-Claude DURUAL, Sylvie EL KHOUTABI, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Béatrice DE VECCHI À Fabienne CHARMETANT, Jean-Michel GIROUX À Alain POIZAT, Christian BATAILLY À David MUGNIER, Aimée BADIER À Thierry DUPUIS, Geneviève GOYFFON À Dominique BOUCHON.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

22 présents dont 20 titulaires et 2 suppléants - 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

C-2023-051BIS

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte de la concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (communes et établissements publics de coopération intercommunale), M52 (départements) et M71 (régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction, avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu pour les collectivités de plus de 3500 habitants.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires dans un cadre défini par l'assemblée délibérante, et notamment :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ; ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : faculté de vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre délégué chargé des comptes publics en date du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 20/09/2023 annexé ;

Ceci étant exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, :

Article 1 : adopte, à compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour les budgets suivants :

- Budget Principal Siret : 200 029 999 00014
- Budget Serp : Siret : 200 029 999 00030
- Budget ZA Niveau 2 : Siret 200 029 999 00063
- Budget ZA Jujurieux : Siret 200 029 999 00071

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 06/10/23

Breuer
Leysault

ID : 001-200029999-20230921-C_2023_051BIS-DE

C-2023-051BIS

Article 2 : autorise le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Le Président
Thierry DUPUIS



Marylene BLACHE

De: mireille.peltier <mireille.peltier@dgfip.finances.gouv.fr>
Envoyé: vendredi 29 septembre 2023 10:06
À: Marylene BLACHE
Cc: GONZALES Beatrice (69); MOISSON Alain (01)
Objet: Re: TR: Avis projet délibération M57

bonjour

Avis favorable au passage à la M57.

En règle générale, je laisse le soin aux CDL de regarder les délibérations.
cordialement.



Mireille PELTIER
Responsable SGC MONTLUEL
Service de gestion comptable de MONTLUEL
85 Rue Pierre Cormoreche
01123 MONTLUEL CEDEX
Tel : 04 72 25 28 50

De : Marylene BLACHE [<mailto:mblache@ain-cerdon.fr>]

Envoyé : vendredi 29 septembre 2023 à 09:32

Pour : Mireille Peltier <mireille.peltier@dgfip.finances.gouv.fr>

Cc : Françoise PERALDI <francoise.peraldi@dgfip.finances.gouv.fr>

Objet : TR: Avis projet délibération M57

Bonjour,

Je me permets de vous relancer par rapport à ce projet de délibération pour le passage à la M57.

Sauf erreur de ma part je n'ai pas reçu votre avis en retour ?

Les élus ont délibéré à ce sujet jeudi 21 septembre, si votre avis est favorable puis-je le considérer reçu juste avant le conseil ?

Merci d'avance de votre retour,

Cordialement,



<!--[if gte vml 1]>  

Marylène BLACHE
Pôle Ressources - Finances
Responsable de pôle

Place de l'Hôtel de Ville – 2^{ème} étage - 01640 JUJURIEUX
Standard : 04 74 37 13 32
Portable : 06 49 82 28 79

Accueil du public et standard :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30
à 17h - Mercredi : de 8h30 à 12h

De : Marylene BLACHE

Envoyé : lundi 11 septembre 2023 18:04

À : Mireille Peltier <mireille.peltier@dgfip.finances.gouv.fr>

Cc : Françoise PERALDI <francoise.peraldi@dgfip.finances.gouv.fr>

Objet : Avis projet délibération M57

Bonjour,

Veillez trouver en pièce jointe le projet de délibération relative au passage en M57 des budgets de la CCRAPC.

Seul le budget Spanc en M4 n'est pas concerné par cette modification.

Dans l'attente du retour de votre avis,

Cordialement,



Marylène BLACHE
Pôle Ressources - Finances
Responsable de pôle

Place de l'Hôtel de Ville – 2^{ème} étage - 01640 JUJURIEUX
Standard : 04 74 37 13 32
Portable : 06 49 82 28 79

Accueil du public et standard :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - Mercredi : de 8h30 à 12h



C-2023-052

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Neuville sur Ain, après convocation légale du 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, David MUGNIER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Aimée BADIER, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Jean-Claude DURUAL, Sylvie EL KHOUTABI, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Béatrice DE VECCHI À Fabienne CHARMETANT, Jean-Michel GIROUX À Alain POIZAT, Christian BATAILLY À David MUGNIER, Aimée BADIER À Thierry DUPUIS, Geneviève GOYFFON À Dominique BOUCHON.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

22 présents dont 20 titulaires et 2 suppléants - 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet: Subvention du budget principal vers le budget annexe SERP

De la même manière que pour le Budget Principal, il convient de présenter les Budgets Annexes en équilibre. Pour cela, il a été décidé lors du vote des budgets 2023 d'inscrire une subvention du Budget Principal vers le Budget Annexe SERP d'un montant de 170 918.36€ afin d'équilibrer sa section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 001-200029999-20230921-C_2023_052-DE



C-2023-052

Il est donc proposé d'acter le versement du budget principal vers le budget annexe SERP :

- D'une subvention pour prise en charge du déficit de fonctionnement d'un montant de 170 918.36€

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe SERP pour prise en charge du déficit de fonctionnement d'un montant de 170 918.36€.

Le Président

Thierry DUPUIS





C-2023-053



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Neuville sur Ain, après convocation légale du 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, David MUGNIER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Aimée BADIER, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Jean-Claude DURUAL, Sylvie EL KHOUTABI, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Béatrice DE VECCHI À Fabienne CHARMETANT, Jean-Michel GIROUX À Alain POIZAT, Christian BATAILLY À David MUGNIER, Aimée BADIER À Thierry DUPUIS, Geneviève GOYFFON À Dominique BOUCHON.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

22 présents dont 20 titulaires et 2 suppléants - 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Subvention du budget principal vers le budget annexe SPANC



C-2023-053

De la même manière que pour le Budget Principal, il convient de présenter les Budgets Annexes en équilibre. Pour cela, il a été décidé lors du vote des budgets 2023 d'inscrire une subvention exceptionnelle du Budget Principal vers le Budget annexe SPANC d'un montant de 55 968.21€ afin d'équilibrer sa section de fonctionnement. Le déficit 2022 du BA Spanc étant lié à l'impossibilité technique de réaliser les contrôles (listings erronés ou inexistant) et facturations (acquisition et paramétrage tardif du logiciel).

Il est donc proposé d'acter le versement du Budget Principal vers le BA Spanc :

- D'une subvention pour prise en charge du déficit de fonctionnement d'un montant de 55 968.21€

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe SPANC d'un montant de 55 968.21€ pour prise en charge du déficit de fonctionnement.

Le Président
Thierry DUPUIS

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Neuville sur Ain, après convocation légale du 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, David MUGNIER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Aimée BADIER, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Jean-Claude DURUAL, Sylvie EL KHOUTABI, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Béatrice DE VECCHI À Fabienne CHARMETANT, Jean-Michel GIROUX À Alain POIZAT, Christian BATAILLY À David MUGNIER, Aimée BADIER À Thierry DUPUIS, Geneviève GOYFFON À Dominique BOUCHON.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

22 présents dont 20 titulaires et 2 suppléants - 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Vente du Fiat DUCATO

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 001-200029999-20230921-C_2023_054-DE



C-2023-054

La communauté de communes est propriétaire depuis 2012 d'un véhicule neuf places FIAT DUCATO qui avait été acquis pour le service jeunes.

Ce véhicule n'est désormais plus utilisé.

Le Président propose donc à l'assemblée de le vendre 7 000€.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE la vente du véhicule décrit ci-dessus,
AUTORISE le Président à signer tous les documents utiles concernant cette vente.

Le Président
Thierry DUPUIS



C-2023-055



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES ~~DELIBERATIONS~~ DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Neuville sur Ain, après convocation légale du 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, David MUGNIER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Aimée BADIÉ, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Jean-Claude DURUAL, Sylvie EL KHOUTABI, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Béatrice DE VECCHI À Fabienne CHARMETANT, Jean-Michel GIROUX À Alain POIZAT, Christian BATAILLY À David MUGNIER, Aimée BADIÉ À Thierry DUPUIS, Geneviève GOYFFON À Dominique BOUCHON.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

22 présents dont 20 titulaires et 2 suppléants - 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Ecosphère Proximité Jujurieux - Révision du prix de vente des lots

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 001-200029999-20230921-C_2023_055-DE



C-2023-055

Par délibération du 9 novembre 2017 puis du 8 mars 2018, le prix de vente des lots d'Ecosphère proximité à Jujurieux avait été fixé à 35 € / m² pour les 4 premiers lots mis en vente qui ne nécessitaient pas la réalisation d'aménagement commun.

Puis par délibération du 6 juillet 2023, le prix de vente a été porté à 38,50 € m².

Un nouvel avis des domaines a été reçu le 11 juillet 2023, donnant une valeur de 42 € HT/m² assortie d'une marge de plus ou moins 10 %.

Le Président propose, selon l'emplacement des lots, de porter le prix de vente entre 40 et 45 euros HT le m².

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réviser le prix de vente selon l'emplacement des lots, entre 40 et 45 euros HT le m² des prochains lots d'Ecosphère Proximité Jujurieux.

Le Président
Thierry DUPUIS





C-2023-057



EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle des fêtes de Neuville sur Ain, après convocation légale du 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, David MUGNIER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Aimée BADIÉ, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Jean-Claude DURUAL, Sylvie EL KHOUTABI, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Béatrice DE VECCHI À Fabienne CHARMETANT, Jean-Michel GIROUX À Alain POIZAT, Christian BATAILLY À David MUGNIER, Aimée BADIÉ À Thierry DUPUIS, Geneviève GOYFFON À Dominique BOUCHON.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

22 présents dont 20 titulaires et 2 suppléants - 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Plan d'actions de la stratégie alimentaire territoriale

Vu la délibération du 1^{er} avril 2021 portant sur la candidature à la labellisation PAT ;

Vu la présentation du Plan d'actions 2023-2026 du Projet Alimentaire Territorial ;

Depuis 2021, la CCRAPC est labellisée PAT de niveau 1 pour la co-construction de sa stratégie alimentaire. Lors de 5 rencontres, se sont plus de 100 acteurs locaux de l'agriculture et de

C-2023-057

l'alimentation (producteurs, transformateurs, distributeurs, élus, associations) qui ont été associés à l'élaboration d'une stratégie composée de 5 axes stratégiques :

- Sensibiliser à l'alimentation durable et faciliter les connexions agriculteurs/consommateurs,
- Outiller les acteurs de la restauration collective pour répondre aux objectifs de la loi EGAlim,
- Favoriser l'échange et la solidarité à travers l'agriculture et l'alimentation,
- Promouvoir l'agroécologie et accompagner les porteurs de projets agricoles,
- Encourager l'innovation dans nos systèmes agroalimentaires.

Sous chaque axe stratégique, des actions partenariales concrètes ont été ciblées avec comme objectif principal la pérennité de notre système alimentaire et sa résilience face aux situations de crise grâce à la relocalisation de notre alimentation (la carte mentale de présentation du plan d'actions est à retrouver en annexe).

La CCRAPC n'a cependant pas l'intention de porter seul les actions du PAT. C'est pourquoi, chaque action citée fait l'objet d'un portage ou d'un partenariat avec les acteurs économiques et les partenaires institutionnels locaux. Certaines d'entre-elle, notamment sur la structuration filière, mènent à des partenariats avec d'autres intercommunalités aindinoises porteuses de PAT ou de stratégies agricoles.

Durant l'année 2023, la CCRAPC a sollicité différentes aides auprès de ses partenaires afin de co-financer ces actions et le poste de chef de projet PAT au maximum (le plan de financement prévisionnel du projet est à retrouver en annexe).

Le plan d'actions 2023-2026 du PAT Ain-Cerdon a ainsi été validé en février 2023 par le COPIL PAT, composé des principaux représentants du système alimentaire local.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de voter l'approbation du plan d'actions 2023-2026 du Projet Alimentaire Territorial Ain-Cerdon entraînant la pérennisation du poste d'animateur du PAT durant cette période, si la CCRAPC obtient les co-financements demandés à la Région (Mesure T01 du FEADER). Dans ce cas, le Conseil Communautaire fixera annuellement, lors du vote du budget, les montants alloués au financement des actions du PAT en étudiant les recommandations du COPIL PAT, composé des principaux représentants du système alimentaire local. Pour finir, les projets inclus dans ce plan d'actions seront lancés dès que possible, sous couvert que les co-financements sollicités pour l'actions soient accordées.

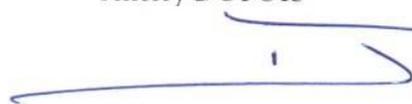
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan d'actions 2023-2026 du Projet Alimentaire Territorial Ain-Cerdon entraînant la pérennisation du poste d'animateur du PAT durant cette période,

DECIDE de fixer annuellement, lors du vote du budget, les montants alloués au financement des actions du PAT en étudiant les recommandations du COPIL PAT.

Le Président
Thierry DUPUIS





FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques de l'Ain
Pôle d'évaluation domaniale 01
11 boulevard Maréchal Leclerc
01 012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Courriel : ddfip01.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 11/07/2023

Le Directeur départemental des Finances
publiques de l'Ain

à

Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays
du Cerdon

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Clément Baudin
Courriel : clement.baudin@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06.89.94.10.46

Réf DS : 13060041
Réf OSE : 2023-01199-49497

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(http://collectivites-locales.gouv.fr\)](#)



Nature du bien : Terrain à bâtir situé en zone d'activités

Adresse du bien : Zone artisanale du Grand Champ 01640 JUJURIEUX

Valeur : **42€/m² HT assortie d'une marge d'appréciation de 10 %**
(des précisions sont apportées au paragraphe « 9 – Détermination de la valeur vénale »)

1 - CONSULTANT

Affaire suivie par : Mme Laurence DAGUIER
Adresse mél : ldaguier@ain-cerdon.fr

2 - DATES

| | |
|----------------------|------------|
| de consultation : | 22/06/2023 |
| du dossier complet : | 22/06/2023 |

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération :

Cession

3.2. Nature de la saisine :

Réglementaire

3.3. Projet et prix envisagé :

Vente d'un terrain pour l'installation d'entreprises, agrandissement d'une zone économique, dépôt d'un permis d'aménager en cours, suite au 1er avis des Domaines du 21/02/2022 (2022-01199-02365), les élus souhaiteraient augmenter le prix de vente des lots état donné l'augmentation importante des frais d'aménagement à prévoir pour cette agrandissement (1 voirie + réseaux à créer)

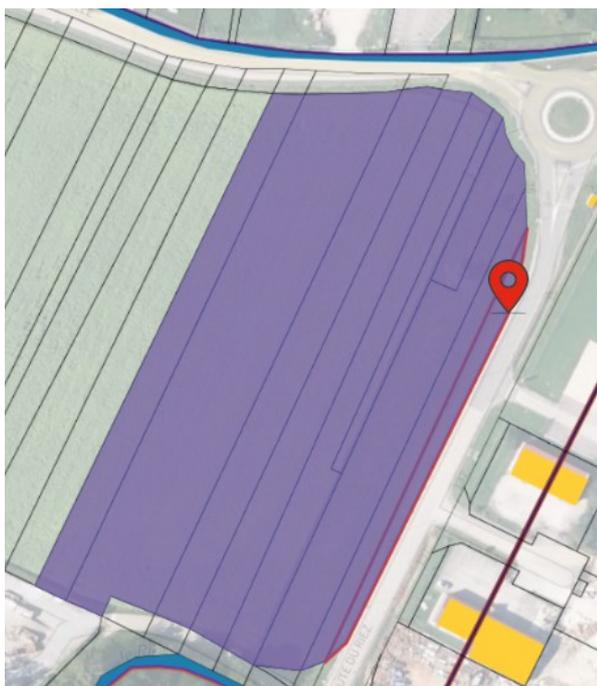
4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation du bien - Environnement - Accessibilité - Voirie et réseau

Il s'agit de plusieurs parcelles formant une unité foncière de 10.751m².

4.2. Références cadastrales

B 2063, 2066, 2071, 2073, 2075, 2077, 2235, 2241 et 2247



5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriétaire présumé de l'immeuble : Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

5.2. Conditions d'occupation : libre

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles :

PLU approuvé le 12/06/2013

Zone 1AU_i : zone réservée à l'implantations d'activités économiques à court terme

6.2. Date de référence et règles applicables :

Sans objet

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Étude de marché

Dernières ventes en date de terrains à bâtir situés dans la ZA En Beauvoir :

| Date | Réf. Pub. | Adresse | Surface | Prix | PLU |
|------------|------------|--------------------------------------|---------------------|---|-----------------------------|
| 11/10/2019 | 2019P8969 | ZA En Beauvoir CHATEAU-GAILLARD | 4.000m ² | 180.000€ HT soit 45€/m ² | 1AUx2a (98%) 1AUx2b (2%) |
| 29/07/2021 | 2021P8108 | Le Grand Champ JURJURIEUX | 1.893m ² | 85.185€ HT soit 45€/m ² | UI |
| 04/08/2021 | 2021P8040 | ZA En Beauvoir CHATEAU-GAILLARD | 2.706m ² | 135.300€ TTC soit 50€/m ² | UX |
| 22/12/2021 | 2022P1825 | En Bériat TOSSIAT | 1.380m ² | 48.300€ HT soit 35€/m ² | UX |
| 21/03/2021 | 2021P3009 | En Pragnat Nord AMBERIEU-EN-BUGEY | 3.000m ² | 135.000€ HT soit 45€/m ² | UX |
| 08/06/2022 | 2022P13440 | ZA En Beauvoir CHATEAU-GAILLARD | 617m ² | 30.850€ TTC soit 50€/m ² | UX |

N.B. : les T.C. n°3 et 5 affichent un prix TTC incluant la TVA sur marge dont le montant n'a pas été communiqué par le vendeur

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et val

Le bien sous expertise est un grand terrain à bâtir qui va prolonger la zone d'activités de Grand Champ. Actuellement classé en zone à urbaniser à court terme, la présente évaluation propose une valeur de « commercialisation » du terrain loti et viabilisé. Selon les données transmises par le consultant, l'aménagement de l'ensemble du tènement occasionnera des frais à hauteur de 424.992€ HT soit environ 42€/m². Dans l'optique d'une opération financière équilibrée, la Communauté de Communes entend commercialiser les lots au même tarif à savoir 42€/m². La précédente évaluation s'établissant à 35€/m², la hausse du prix de sortie des terrains est égale à 20 %. Au regard de l'étude de marché, la valeur vénale de 42€/m² apparaît tout à fait cohérente avec les valeurs de marchés. On identifie une cession de terrain à bâtir sur la même ZA du Grand Champ à 45€/m² en 2021 (TC n°2).

*Avis de retenir la valeur vénale proposée par le consultant à savoir **42€/m²** compte tenu à la fois des coûts d'aménagements de la zone mais également de sa cohérence avec les valeurs de marché.*

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale déterminée est **42€/m² HT**.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 38€/m² HT.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de la signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

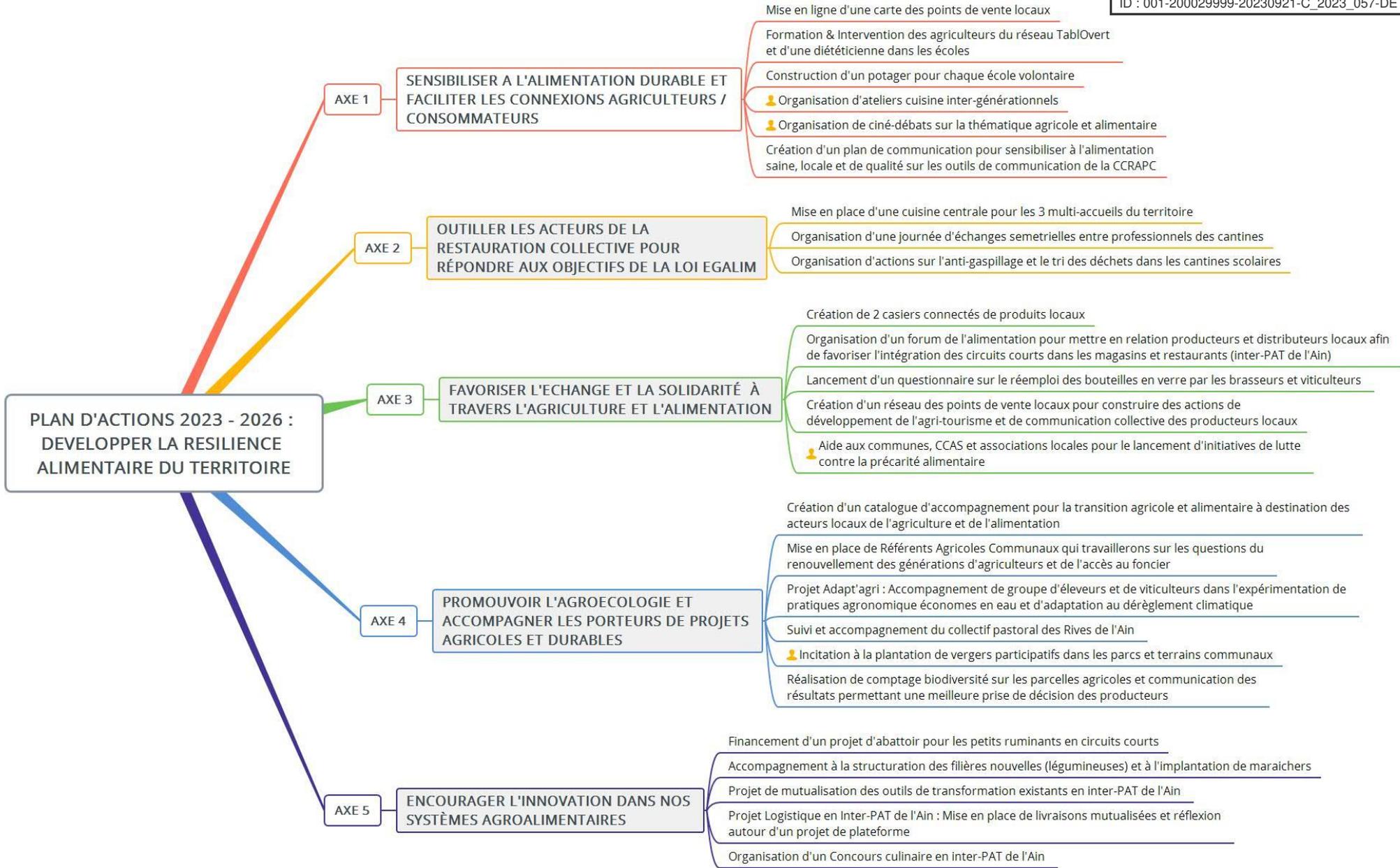
Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques et
par délégation,

Clément BAUDIN





👤 Actions co-portée par Le Cocon



C-2023-058

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire au Parc des Peupliers à Neuville sur Ain, après convocation légale du 15 septembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Myriam FANGET, Laure MARTIN, Catherine MAST, David MUGNIER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

Etaient excusés : Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Aimée BADIER, Isabelle DELPLACE, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Frédérique MOLLIE.

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Jean-Claude DURUAL, Sylvie EL KHOUTABI, Séverine PETIT, Mathieu ROMANIN.

Pouvoir(s) : Béatrice DE VECCHI À Fabienne CHARMETANT, Jean-Michel GIROUX À Alain POIZAT, Christian BATAILLY À David MUGNIER, Aimée BADIER À Thierry DUPUIS, Geneviève GOYFFON À Dominique BOUCHON.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

22 présents dont 20 titulaires et 2 suppléants - 27 votants

Résultats du vote : 27 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 27

Objet : Stratégie pour la préservation et la valorisation du foncier au profit de l'agriculture et du renouvellement des générations

C-2023-058

En 2022, la SAFER considérait que 17 exploitants âgés de plus de 55 ans avaient leur siège d'exploitation au sein de la CCRAPC, ce qui représente une exploitation agricole sur 5. Sur certaines communes de l'intercommunalité cela représente plus de 50 % de la superficie agricole exploitée (notamment en zone de montagne).

Plusieurs facteurs freinent les jeunes producteurs à s'installer aujourd'hui sur notre territoire, notamment le morcellement du foncier dû à l'historique viticole de la région et l'agrandissement des exploitations existantes en plaine.

Pourtant, nos agriculteurs et viticulteurs jouent un rôle important dans l'aménagement du territoire et agissent concrètement sur le maintien des paysages ouverts, l'entretien des haies, la préservation de la biodiversité, favorisant l'attrait touristique en plus d'être un pilier économique de la CCRAPC.

Afin d'évaluer les risques pour le territoire à horizon 2030 et imaginer des actions permettant le renouvellement des générations de producteurs locaux, la CCRAPC a demandé à chaque commune de nommer un Référent Agricole Communal.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de voter le lancement d'une stratégie pour la préservation et la valorisation du foncier au profit de l'agriculture et du renouvellement des générations qui sera imaginée dans le cadre des rencontres des référents agricoles communaux. Cette stratégie sera ensuite présentée aux membres du Conseil Communautaire afin de débattre sur les solutions imaginées par ce groupe de travail.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de lancer une stratégie pour la préservation et la valorisation du foncier au profit de l'agriculture et du renouvellement des générations qui sera imaginée dans le cadre des rencontres des référents agricoles communaux.

Le Président
Thierry DUPUIS

